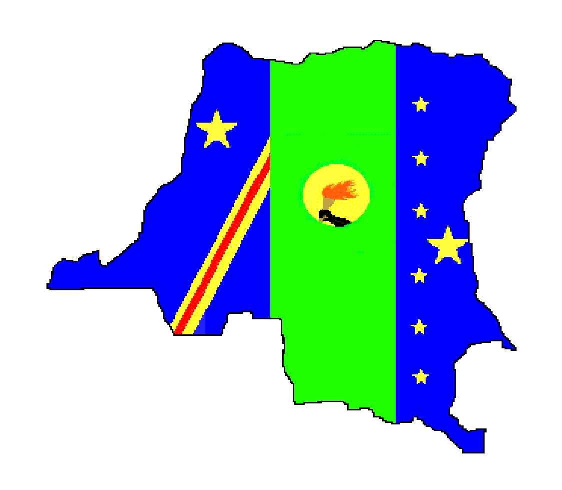
UNIR MN

UNION POUR LA REPUBLIQUE MOUVEMENT NATIONAL

Frédéric BOYENGA BOFALA

CONGO-ZAIRE

NOTRE CAUSE



Le message et les ambitions

d'une juste cause

Chapitre introductif

Il n'existe pas de plus grande douleur au monde que la perte de sa terre natale, que l'effondrement de sa patrie et l'humiliation de sa nation.

Rien ne m'a autant affecté que la débâcle militaire et l'écroulement de la République au Congo-Zaïre depuis 1996, que la victoire aujourd'hui du Rwanda sur la République Démocratique du Congo et d'être ainsi entré en politique justement dans une période où la vie de mes compatriotes est marquée par la tristesse, l'accablement, le désespoir, voire la déréliction. Une période dure où notre beau pays poursuit son pèlerinage de la pauvreté, de la misère la plus sévère, la plus humiliante de notre histoire souveraine.

La défaite de l'armée zaïroise face à la coalition militaire rwando-ougando-burundaise, la soumission politique de la République Démocratique du Congo à la volonté des occupants m'ont complètement meurtri. L'amour que j'avais pour notre espace régional s'était transformé en un ressentiment contre les auteurs de cette ignominie. Les événements ont démontré qu'il a bien existé une coalition contre notre patrie, une conspiration régionale contre la nation Congo-Zaïroise. Sinon comment peut-on expliquer que des Etats frères comme le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi puissent avoir l'audace de s'attaquer au Zaïre, mettre à genoux notre peuple et humilier ainsi notre patrie? Comment gagner une guerre alors que nos soldats démoralisés par leur situation sociale et professionnelle misérable et atteints psychologiquement par de fausses accusations de complicité avec les génocidaires hutus, pleuraient avec amertume à l'idée des morts rwandais qu'ils allaient faire tandis que les chefs de guerre rwandais dopés par l'amour sacrificiel d'une " cause ", pleuraient, eux, à l'idée des morts zaïrois qu'ils n'allaient pas faire ? Effusions altruistes de la " belle âme " face au réalisme sans perspectives du cynisme politique. Par une propagande diplomatique zaïrophobe intense et savamment bien orchestrée, par une exploitation indigne de l'Horreur qui a frappé les populations tutsis au Rwanda, nos occupants ont faussement convaincu la Communauté des Nations civilisées de notre pseudo culpabilité sur l'instabilité et l'insécurité de la région, et par conséquent du bien fondé de leur agression sur le Congo-Zaïre en violation des règles pertinentes de la Charte des Nations Unies. Sinon comment peut-on expliquer l'impuissance ou du moins le manque de volonté ferme de la Communauté internationale à restaurer la paix dans la région de Grands-lacs et à imposer au besoin par la coercition, conformément aux dispositions de la Charte des Nations unies, le rétablissement sincère et définitif de l'intégrité du Congo-Zaïre ?

La défaite de ma patrie face à la conquête rwandaise m'a complètement anéanti. J'ai vécu ce désastre comme un tourbillon, une tornade qui soulève et emporte tout dans la déflagration eschatologique. L'effondrement du Congo-Zaïre est un crève cœur. Et comment devrait être présentée aux générations futures la justification de cette douloureuse débâcle? Et comment pouvons nous vivre avec une telle humiliation gravée dans l'âme. Et pourquoi un tel mépris ? Nous payons le prix de quel tribut ? Rien ne peut justifier que l'on livre aux chiens l'honneur d'un peuple, même nègro-congolais et vaincu soit-il. Être aujourd'hui rangé dans la catégorie des moins que rien, dans la région de l'Afrique centrale, est un statut très difficile à porter pour tous les filles et fils du Congo-Zaïre. Seuls, ceux qui ont été condamnés à porter l'étoile jaune, ceux qui ont connus la diaspora et vécus dans l'errance forcée à travers les âges, ceux qui ont été spoliés et exploités peuvent comprendre notre détresse actuelle et mesurer le poids de notre douleur : une douleur indescriptible. La Communauté des nations civilisées est-elle consciente des conséquences dangereuses que pourraient faire naître la misère quotidienne de ce peuple congolais meurtri dans l'âme, et le risque d'une exploitation cultuelle néfaste, par des prophètes venus d'autres cieux, qui plane sur ce peuple accablé par une misère apocalyptique ? Comment peut-on rester insensible à l'effroyable situation humanitaire du peuple congolais. Je cherche à comprendre !

Le vendredi 25 octobre 2002, j'ai été invité par un monsieur ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et qui avait séjourné pendant plus de vingt ans au Zaïre en qualité d'entrepreneur en bâtiment. J'étais ému au plus haut point en l'écoutant. Le vieux gentilhomme paraissait trembler fort, quand il me dit d'un ton indigné et triste " que le Rapport final du groupe d'experts de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse du Congo, lui a laissé un goût amère sur l'avenir de notre pays, que la guerre n'est qu'un écran de fumée dont l'objectif est de permettre à une poignée de criminels maffieux assoiffés de pouvoir et d'argent, d'accumuler des richesses considérables par des pillages systématiquement organisés des ressources de notre pays ". En même temps, il ne pouvait faire autrement que de dire avec indignation et tristesse que la guerre voulue longue a eu pour résultat un théâtre de désastre et de ruine : " l'extermination physique de plus de deux millions de congolais ; l'apparition de nombreux orphelins, veuves et handicapés physiques ; l'aggravation de la destruction des infrastructures économiques et sociales déjà largement entamée par les pillages orchestrés sous la deuxième République ; la destruction de l'écosystème, de la faune et de la flore, ainsi que celle des exploitations agricoles ; l'arrêt quasi total de la production économique obligeant les populations à vivre dans la précarité des activités de l'informel ; l'enrichissement éhonté d'une classe de prédateurs contrastant avec l'appauvrissement de la population congolaise " et, comme il commençait à pleurer doucement et tout bas, le plus profond abattement m'envahit le cœur et je ne pus retenir mes larmes. Mais lorsqu'il tenta de reprendre son discours et commença à exposer que nous étions obligés maintenant d'être prudents et de nous organiser pour faire face à une autre forme de combat plus cruel que ce que nous connaissions jusqu'à présent, que notre pays est exposé à un processus programmé de son éclatement, voire pire, sa disparition, alors je ne pus y tenir. Il me fut impossible d'en entendre davantage. Je quittai mon hôte, doutant pour la première fois sur les chances de survie de ma patrie. Car ce que je venais d'entendre dire de la situation réelle de mon pays me révélait d'un seul coup, comme un éclair, une discordance dont je souffrais déjà depuis la débâcle de nos armées en octobre 1996 sans pouvoir me rendre compte exactement de sa nature et de ses causes. Brusquement, la nuit envahit mes yeux. Il était difficile pour moi d'être serein. Est-ce à dire que la sérénité des convictions avait cédé devant l'échéance de la dissolution imminente ? Dans une méditation plus qu'enfantine j'ai demandé en implorant le Premier ministre Patrice Emery Lumumba, le Président Joseph Kasa vubu, le Président Mobutu Sese Seko, le Premier ministre Moïse Tshombe et le Président Laurent-Désiré Kabila de nous dire ce que nous devons faire, mais aussi ce qu'ils auraient fait aujourd'hui à notre place ?

Aujourd'hui je ne sais plus qui est notre véritable et redoutable ennemi ! Quelle détresse que de voir notre Congo-Zaïre redevenir, quarante années après la fin de sa colonisation, " ce magnifique gâteau africain " partagé par de pirates négro-africains en complicité avec des coursiers et commissionnaires congolais. Et ces " collabos " congolais servent leurs maîtres avec un zèle qui dépasse même le dévouement de l'esclave candidat au statut d'affranchi. Quelle tristesse. Plus de cinq années de tortures et de misères où le peuple du Congo-Zaïre a perdu tous repères identitaires, et est réduit au rang d'inférieur. Quelle déchéance. Les tombes n'allaient-elles pas s'ouvrir, de ces millions de patriotes qui sortirent un jour des tranchées de nos terres orientales du Kivu, de Maniema et de Kisangani, de nos terres de l'Equateur, du Kuilu et de Kwango, de nos terres du Katanga, du Kasaï et du Bas-Congo pour ne plus jamais revenir ? Ne devaient-elles pas s'ouvrir et envoyer, comme des fantômes vengeurs, nos martyrs, couverts de boue et de sang, vers la patrie qui, dans une telle dérision, les frustrait du suprême sacrifice que l'homme politique congolais peut faire à son peuple ? Est-ce pour cela que sont morts deux millions de nos compatriotes ? Est-ce pour cela que des enfants soldats (Kadogo) ont servis de chair à canon ? Est-ce le but du sacrifice que la mère zaïroise offrait à la patrie, lorsque d'un cœur douloureux, elle laissait partir pour ne jamais les revoir ses enfants infiniment chers ? Est-ce pour cela que les filles et fils du Congo-Zaïre souffrent de faim et de soif, et meurent de maladies telles que la typhoïde, le cholera, la tuberculose, et qui ont depuis longtemps disparu de l'espace sanitaire des Etats dignes et responsables?

Tout ceci ne s'est-il passé que pour qu'une poignée d'hommes pût mettre la main sur la patrie? Comment dire à ce genre d'hommes ce que le Congo-Zaïre représente pour moi. J'ai vécu des nuits d'insomnie durant lesquelles naquit en moi un ressentiment, je dirai même un mépris contre les auteurs de ce désastre.

Toujours est-il que depuis le jour où je m'étais trouvé à Kinshasa en juillet 1993 sur la tombe de ma sœur aînée, je n'avais plus jamais pleuré. Lorsque, dans ma vie de père de famille, le destin s'abattit impitoyablement sur moi, je sanglotai au fond de mon âme mais ma fierté se développa. Maintenant seulement je vis comme disparaît toute souffrance personnelle devant le malheur de notre patrie Congo-Zaïre. Mais le plus dur aujourd'hui est de vivre la victoire de l'" ex " occupant. En effet, même si le " retrait " des troupes étrangères de notre territoire a produit la plus merveilleuse impression que l'ennemi était visiblement déprimé pour continuer son offensive, il n'en demeure pas moins que nous devions nous en remettre à sa grâce, qu'il fallait accepter la paix avec la confiance dans la " magnanimité " de l' "ex " occupant. C'est, malgré tout, pour bon nombre d'observateurs de la crise congolaise et certains de nos compatriotes le renouveau de l'espoir de paix, mais de quel espoir de paix? En ce mois d'octobre 2002, les hommes politiques du Congo-Zaïre réunis à Pretoria entreprenaient les derniers préparatifs, tant bien que mal, pour mettre un terme définitif à l'éternel déchirement intercongolais. C'est alors que surgit au Kivu le plus grand tour de coquin de toute la guerre. Il ne fallait surtout pas que les filles et fils du Congo-Zaïre se réconcilient ; lorsque les négociations inter congolaises semblaient avancer vers l'adoption d'un compromis politique pour la paix globale, on eut recours à un moyen qui semblait propre à étouffer d'un seul coup dans son œuf le processus de réconciliation nationale, afin de rendre impossible le rétablissement de la paix et de la République au Congo-Zaïre. On monta un conflit au Kivu entre les guerriers Maï Maï et les troupes du Rassemblement Congolais pour la Démocratie. Les affrontements entre les Maï Maï et les troupes du RCD ont montré que le Congo-Zaïre n'était pas encore au bout de ses peines. Si ce conflit réussissait, l'écroulement de notre patrie devait continuer et la fausse conviction de nos adversaires selon laquelle, les congolais sont incapables de s'entendre, de gouverner leur grand pays et de garantir la sécurité des Etats voisins, se confirmerait et pourrait justifier une éventuelle réoccupation de nos terres orientales. C'était mal connaître la détermination des filles et fils du Congo-Zaïre. Aussi je crois qu'il est aujourd'hui urgent de dire à la face du monde, non pas dans la mêlée, mais par-dessus la mêlée, que si d'octobre 1996 à mai 1997 on a vaincu le Zaïre et, depuis mai 1997 la République Démocratique du Congo est soumise à une occupation humiliante, on a pas pour autant vaincu le Congo-Zaïre réuni et uni en une et une seule entité étatique et spirituelle incarnée par l'emblème unitaire représentant les trois étapes de notre histoire souveraine. Rien ni personne ne parviendra à éteindre les 8 étoiles dorées et le feu sacré du flambeau de notre emblème unitaire : symbole de la réconciliation nationale, de la réconciliation avec notre histoire, de la réconciliation avec nos morts, de la réconciliation avec tous les filles et fils du Congo-Zaïre qui sont morts pour la cause nationale, de la réconciliation avec tous les filles et fils du Congo-Zaïre martyrs de guerres et troubles qui ont déchiré notre patrie. Tout lecteur qui voudra bien lire " Congo-Zaïre Notre Cause " dans cette perspective, c'est-à-dire comme un document d'éveil patriotique, de lutte contre l'inconscience et contre la violence que subissent les filles et fils du Congo-Zaïre, admettra que je puisse dire maintenant que je n'en renie pas un seul mot. Ce sont des écrits de circonstances et qui peuvent donc avoir un air d'injustice. C'est pourquoi je voudrais seulement prévenir un malentendu. Lorsque je dis " ennemis " en parlant bien entendu du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda, je ne veux pas dire que les peuples rwandais, burundais et ougandais sont des ennemis du peuple congo-zaïrois, je dénonce simplement avec force et conviction patriotique l'attitude guerrière et agressive, le comportement prédateur de certaines de leurs autorités à l'égard de mon pays et de son riche patrimoine. Pour reprendre un mot qui ne m'appartient pas, j'aime trop ma patrie Congo-Zaïre pour être nationaliste. C'est pourquoi j'aurais honte aujourd'hui si je laissais croire qu'un fils du Congo-Zaïre puisse être l'ennemi des autres nations de notre espace régional.

« Congo-Zaïre Notre Cause » est un message à mon peuple et ayant entre autres objectifs d'éclairer le combat aveugle où nous sommes et, par là, de rendre plus efficace ce combat de conscience et d'intelligence (Première partie), en même temps une ambition de paix et sécurité pour notre espace régional (Deuxième partie). En ce moment où l'ennemi continue, de manière sournoise et avec la complicité de certains des nôtres, à tuer et à détruire tout ce qui nous est cher, je forme des vœux d'espérance pour tous les filles et fils du Congo-Zaïre en m'adressant d'abord à ceux qui sont touchés dans leur chair par ce crime odieux, à ceux qui souffrent, à ceux qui sont seuls, à ceux qui sont loin de chez eux. Ces vœux, je les forme également à toute la société civile patriote et démocrate, à tous les partis politiques démocrates, aux parlementaires debout, aux médias, à l'Eglise et aux organisations confessionnelles. Aussi je me permettrai de vous dire simplement : surtout ne perdez pas espoir. Je forme donc le vœu que nous puissions tous ensemble contribuer avec l'UNIR MN a plus d'humanité et à plus de dignité pour notre peuple afin qu'in fine, il puisse enfin disposer de lui-même et de sa terre. Pour le reste, que la providence dans son pouvoir nous accorde la force nécessaire pour résister au mal et à l'oppression ! Que la raison nous guide et que la volonté soit notre force ! Que la mission sacrée qui dicte nos actes nous donne la persévérance et que notre foi en notre patrie Congo-Zaïre reste pour nous l'arme suprême.

PREMIERE PARTIE :

Un message d'éveil de la conscience patriotique et citoyenne

Que le sommeil de la mort de tant de filles et fils du Congo-Zaïre, victimes des guerres qui ont déchiré notre patrie, puisse être un avertissement pour les générations futures afin qu'elles se souviennent toujours que de telles horreurs ne doivent plus jamais se renouveler. Vendre notre Congo-Zaïre comme certains le suggèrent ou l'abandonner gracieusement entre les mains des étrangers, c'est donner la bénédiction aux occupants de nos terres de profaner les tombes de ceux qui nous sont chers et d'en faire ce qu'ils veulent. Notre pays est unique, c'est-à-dire que nous en avons qu'un seul. Nous devons donc le protéger précieusement. Pour cela le principe fondamental que nous devons toujours avoir devant les yeux lorsque nous signons tout accord engageant notre pays, dans le règlement de la crise des Grands-lacs, est celui de l'indisponibilité de terres de nos ancêtres.

Dans un monde déstabilisé par l'effondrement du système bipolaire, fragilisé par la mondialisation et travaillé par l'intégrisme " civilisateur " et cultuel, dans un monde où plus rien n'a de sens, ceux qui, comme nous, filles et fils du Congo-Zaïre, ont la chance d'en trouver un au destin de leur nation doivent tout lui sacrifier. Mais je ne puis croire qu'il faille tout asservir au but que l'on poursuit. Il est des moyens qui ne s'excusent pas. Et je crois que nous pouvons aimer notre pays en aimant la justice. Je ne veux pas pour le Congo-Zaïre de n'importe quelle grandeur, fût-ce celle du sang et du mensonge. C'est en faisant vivre la justice que nous allons faire vivre notre pays.

En ce moment où les armes continuent silencieusement à tuer et à détruire tout ce qui nous est cher, il m'échoit d'adresser ce message d'éveil de la conscience patriotique et citoyenne à vous filles et fils du Congo-Zaïre afin de vous exprimer, au nom de tous les membres de l'Union Pour la République/Mouvement National (UNIR MN), notre profonde indignation face à la barbarie des belligérants qui souillent notre patrimoine national et de vous exhorter à vous engager dans la lutte politique pour la libération totale de notre patrie. La liberté, c'est passer d'un état à l'autre, c'est s'arracher à quelque chose. C'est donc une rupture. Je pars d'un exemple non vécu, qui est que pour conquérir notre indépendance, c'est-à-dire notre liberté de peuple conquis, il a fallu à nos parents de rompre avec les pratiques quotidiennes d'une colonie, qu'ils acceptent l'enchaînement de risques que cela supposait.

Né en 1960, l'année de l'accession de notre pays à sa souveraine indépendance, j'appartiens donc à une génération qui n'a jamais vécu la " guerre " dans les années incertaines qui précédèrent la décolonisation et les années de turbulences qui la suivirent. Je n'ai donc pas spontanément la perception de la dimension tragique de cette période de l'histoire de notre patrie. Pour penser à cette histoire, pour évoquer la mémoire de la " guerre " d'indépendance, il nous faut faire un effort de construction intellectuelle, que n'avaient pas à faire ceux qui l'avaient vécue. L'engagement raisonné, réfléchi, ressenti des acteurs politiques de cette période les conduisait sans doute à faire plus naturellement des gestes plus forts. C'est pourquoi je crois qu'il est aujourd'hui plus que urgent de rappeler aux filles et fils du Congo-Zaïre que, nous, qui avons subi l'humiliation, connu les ironies, les insultes, les coups que nous devions subir matin, midi et soir sous la colonisation et encore aujourd'hui sous l'occupation de nos terres par quelques Etats africains, ne devrons jamais oublier que c'est par la lutte que nos parents ont conquis notre souveraine indépendance, une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste, une lutte dans laquelle ils n'ont ménagé ni leurs forces, ni leurs privations, ni leurs souffrances, ni leur sang. Cette lutte, qui fut de larmes, de feu et de sang, nous, leurs descendants, devons en être fiers jusqu'au plus profond de nous mêmes, car ce fut une lutte noble et juste, une lutte indispensable pour mettre fin à la colonisation qui nous était imposée par la force mais qui heureusement a fait de notre espace géographique une patrie, une nation unie, un Etat reconnu internationalement souverain dans ses

frontières. Pour toutes ces raisons et en hommage à la providence qui a bien voulu que cela soit ainsi, nous devons faire du Congo-Zaïre notre cause, la cause sacrée de notre existence, la cause sacrée de notre combat spirituel. Nous devons utiliser toute notre énergie spirituelle pour le salut de notre patrie. Et l'invocation pusillanime que nos églises, nos groupes de prière, nos organisations confessionnelles ainsi que nos associations de patriotes adressent aujourd'hui au ciel : " Seigneur, aides nous et rends nous libres ", doit se transformer dans l'esprit de tous les filles et fils du Congo-Zaïre en cette ardente prière : " Dieu Tout-puissant, réveilles notre conscience patriotique et citoyenne, réveilles notre courage et nos forces ; sois aussi juste que tu le fus toujours ; décide maintenant si nous méritons la victoire de la sagesse et la liberté ; Seigneur, bénis notre cause, rends notre mission aussi sacrée que celle des apôtres, rends notre glaive aussi tranchant que l'épée de Saint Pierre l'apôtre, aides nous à faire de notre territoire un nid de frelons insusceptible de conquête". Dorénavant nous devons toujours garder dans notre esprit que contrairement à ce que nous pensions naïvement parfois, l'esprit seul ne peut rien contre l'épée, mais que l'esprit uni à l'épée est le vainqueur éternel de l'épée tirée pour elle-même. Nous devons toujours et à chaque instant de notre vie nous souvenir, sans fléchir, de notre unique devoir : préserver la patrie contre le danger de convoitises extérieures, et prier la providence pour qu'elle ne refuse pas sa bénédiction à notre cause et qu'elle veuille bien ne pas abandonner notre peuple dans les temps à venir.

Les filles et les fils du Congo-Zaïre doivent savoir que la liberté dont jouit un pays dans ses relations avec l'étranger n'est pas un don gratuit du ciel ou de puissances de la terre, mais ne peut jamais être que le fruit du développement de ses forces propres.

Quand un peuple, comme le nôtre, voit sa subsistance garantie par l'étendue de son territoire, il est néanmoins nécessaire encore de penser assurer la sécurité de celui-ci. Celle-ci résulte de la puissance politique d'ensemble de l'Etat, puissance qui est directement fonction de la valeur de ses hommes politiques, et de la valeur militaire de sa situation géographique.

Le peuple du Congo-Zaire ne saurait envisager son avenir qu'en tant que puissance régionale. Aujourd'hui, notre République Démocratique du Congo n'est pas une puissance régionale. Même si notre impuissance politique et militaire momentanée venait à cesser, nous ne pourrions plus rapidement prétendre à ce titre. C'est dire que, aujourd'hui, nous ne luttons pas pour reconquérir la situation de puissance régionale ; nous avons à combattre pour l'existence de notre patrie, pour l'unité de notre nation, pour le pain quotidien des filles et des fils du Congo-Zaïre.

Aujourd'hui, il s'agit d'abord de rendre à notre peuple la puissance que possède un Etat fort et libre ; la renaissance d'un tel Etat est la condition préalable et nécessaire qu'il faut remplir pour pouvoir pratiquer plus tard une politique régionale efficace qui permettra à notre peuple d'asseoir définitivement son indépendance et à la patrie de jouir de sa souveraineté effective. On doit, pour cela, supprimer les causes de notre effondrement, anéantir ceux qui en tirent avantage, éliminer impitoyablement toutes velléités de divisions intérieures, bref toutes les autres considérations quelles qu'elles soient. Pour ce faire, nous ne devons jamais perdre d'esprit un principe stratégique fondamental : il n'est pas absolument nécessaire, pour que notre peuple puisse reconquérir son indépendance, que le territoire du Congo-Zaïre forme un tout ; il suffit qu'il subsiste, comme actuellement, une dernière parcelle, si petite soit-elle, de notre peuple et de notre Etat qui, jouissant de la liberté nécessaire, puisse non seulement conserver le dépôt de la communauté spirituelle de la nation congo-zaïroise toute entière, mais encore préparer les voies et moyens de la politique qui sera menée pour reconquérir notre souveraine indépendance.

J'invite mes compatriotes à une profonde réflexion sur le fait que quand un peuple de soixante millions d'hommes comme celui du Congo-Zaïre supporte en commun, pour conserver l'intégrité de son Etat, le joug de l'occupation et de l'asservissement, cela est pire que si notre peuple et notre Etat avaient été démembrés comme nous le vivons aujourd'hui, une de leurs parties restant encore en liberté. En supposant naturellement que la partie libre soit pénétrée de la sainte mission sacrée qui lui incomberait : non seulement elle doit proclamer avec vigueur, sans se lasser, que le peuple du Congo-Zaïre est indissolublement uni par son esprit et sa culture, mais aussi prendre les mesures nécessaires pour le

préparer à l'emploi d'une politique forte dont il aura à se servir pour affranchir définitivement et réunir à nouveau les territoires encore opprimés.

Nous devons réfléchir en outre que, lorsqu'il est question de reconquérir nos territoires occupés, il s'agit d'abord pour Kinshasa, capitale de la République, de réorganiser sa puissance politique et son indépendance ; qu'en pareil cas, les intérêts non fondamentaux de nos territoires occupés doivent malheureusement être momentanément et provisoirement sacrifiés à la seule chose stratégiquement importante : réorganiser rapidement et efficacement les structures du siège du pouvoir de l'Etat. Car ce ne sont pas les vœux de nos compatriotes opprimés ou les protestations qui délivreront les fragments de notre peuple ou les provinces de la République, mais bien l'emploi d'une politique forte et d'une diplomatie dissuasive bien élaborées par les restes, demeurés plus ou moins indépendants, de ce qui fut autrefois la patrie unie.

Aussi, pour reconquérir nos territoires occupés et rétablir l'intégrité de notre patrie, la condition préalable à remplir est de donner, par un travail acharné, plus de force et de vigueur à ce qui reste de notre Etat, ainsi qu'à l'inébranlable résolution, sommeillant dans les cœurs de filles et fils du Congo-Zaïre, de consacrer, quand l'heure viendra, au service de la délivrance et de l'union de tout notre peuple, la puissance récupérée par l'Etat. Nous devons donc conquérir, au profit de ce qui reste de l'Etat, une puissance politique et une force telles qu'elles permettent de forcer la volonté des ennemis à venir à composition. Car nos terres occupées et nos compatriotes opprimés ne seront pas réincorporés à la patrie par des protestations enflammées, mais par les coups victorieux d'une diplomatie active et dissuasive. Cette nouvelle diplomatie doit être pratiquée de telle sorte que notre peuple ne soit pas conduit par son héroïsme à sa perte ; elle doit veiller efficacement à sa conservation. Pour parvenir à ce résultat, tout moyen est légitime et ne pas y avoir recours doit être considéré comme un criminel oubli du devoir patriotique. Mais je veux être clair avec vous. Je crois que le Congo-Zaïre a perdu sa puissance et son règne pour longtemps et qu'il nous faudra pendant longtemps une patience désespérée, une révolte attentive pour retrouver la part de prestige nécessaire à toute nation. Mais je crois également qu'il a perdu tout cela pour des raisons évidentes. Et c'est pourquoi l'espoir ne doit pas nous quitter.

1. La perte de la guerre n'est pas la cause de l'effondrement de notre patrie Congo-Zaïre… et notre débâcle militaire n'est pas la pierre tombale de l'existence nationale

J'entends de temps en temps, en diaspora, la voix lasse d'une sorte de fatalisme : " le déclin congolais est inéluctable, nous avons épuisé nos capacités de renouvellement et de résistance ". C'est, je crois un lamentable état moral engendré par un faisceau de sentiments plus ou moins confus, et d'abord celui-ci, que l'humiliation apocalyptique la plus sévère que vit actuellement notre peuple a implanté dans le cœur du congo-zaïrois : le sentiment obscur que notre patrie ne renaîtra plus jamais de ses cendres.

Comment pouvons nous accepter l'humiliation sadique infligée à notre patrie sans réagir? Certes, la situation de notre pays est très mauvaise, mais moins désespérée qu'il y paraît. Je n'ai jamais pensé que l'occupation de notre pays était irréversible. Je pense simplement que demain corrigerait hier et que la dernière victoire nous reviendra. Nous serons vainqueurs, n'en doutez pas. Mais nous serons vainqueurs grâce à cette défaite même, à ce long cheminement qui nous a fait trouver nos raisons, à cette souffrance dont nous avons senti l'injustice et tiré la leçon. Mais une victoire qui aura un prix. Nous ne devons donc pas nous résigner. La résignation est une forme de trahison, de soi-même et des autres. Nous devons vivre dans l'espoir, et nous avons l'obligation de nous ressaisir et montrer au monde que nous ne sommes pas un ramassis de lâches incapables de nous battre et de nous organiser pour défendre notre cause, ou même une bande de parasites rétifs au vrai travail, et tout juste bons à faire de l'argent et à danser comme d'aucuns pensent de nous.

Il est vrai que six années après la débâcle d'octobre 1996, l'effondrement de la République et du peuple au Congo-Zaïre est si profond, que tout le monde paraît aujourd'hui saisi de vertige et privé de sentiment et de raison : c'est à peine s'il est encore possible de se souvenir de la grandeur passée de notre patrie ; tant la puissance et la beauté d'autrefois apparaissent comme dans un rêve en face de la misère nationale d'à présent. On peut ainsi comprendre comment le sublime nous a ébloui au point de nous faire oublier la recherche des symptômes de l'effroyable effondrement, symptômes qui devaient pourtant déjà exister sous une forme ou sous une autre. Sans doute, cette façon de voir ne concerne que ceux qui ne considèrent pas seulement le Congo-Zaïre comme un séjour où l'on gagne de l'argent : il n'est, en effet, que ceux-là pour apprécier l'état actuel comme un désastre ; les autres, au contraire, le regardent comme l'accomplissement longtemps attendu de leurs vœux jusqu'alors inassouvis. Pourtant les symptômes de l'effondrement de notre nation, de l'effroyable situation humanitaire du peuple zaïrois étaient alors manifestes, bien qu'il n'y eût que bien peu de gens avertis pour en tirer un enseignement.

L'explication de nos malheurs actuels qui vient le plus facilement à l'esprit et qui est, par suite, la plus répandue, est la suivante : nous avons à supporter les suites de la guerre que nous avons perdue, donc la cause de notre situation malheureuse, c'est la guerre perdue. Si l'on vient à comprendre que le désastre militaire ne se trouve qu'au deuxième ou au troisième plan, et que le premier rôle est tenu par les facteurs politiques et moraux, alors seulement il sera possible de saisir la cause des malheurs actuels et, par suite, de trouver le moyen et le chemin de la guérison. Il faut donc d'abord, diagnostiquer correctement le mal, faute de quoi il est impossible de le combattre. Diagnostiquer correctement le mal, c'est avant tout éviter de tomber dans un écueil également pernicieux qui consiste à nier tout bonnement la maladie.

Aussi la recherche des causes de l'écroulement du Congo-Zaïre est-elle d'une importance décisive ; elle est à la base d'un mouvement politique dont le but doit être précisément de vaincre la défaite elle-même et de refaire la République.

Certes, la débâcle militaire depuis 1996 fut d'une importance tragique pour l'avenir de notre patrie, mais elle n'est pas la cause principale et essentielle de notre détresse actuelle : elle n'est elle-même que la conséquence de l'inconduite politique de nos dirigeants, conséquence qui, il faut le dire, constitua le commencement d'un autre effondrement, celui-là plus visible : la défaite militaire. Mais, est-ce que notre défaite militaire devait-elle conduire à un effondrement aussi complet de notre patrie ? Depuis quand une guerre malheureuse conduit-elle à un tel désastre, à une telle déréliction ? Il en est toujours ainsi quand, dans sa défaite militaire, un peuple reçoit le prix de l'état de corruption, de la lâcheté, de manque de caractère, bref de l'indignité de ses dirigeants politiques. S'il n'en est pas ainsi, la défaite militaire agit plutôt comme stimulant pour une nouvelle ascension vers un niveau plus élevé.

Malheureusement, la défaite militaire du Congo-Zaïre n'est pas une catastrophe imméritée, mais le châtiment équitable d'une quelconque justice " éternelle ". Nous avons, par notre inconduite civique et par manque de conviction à défendre notre cause, plus que mérité cette défaite. Elle n'est que le phénomène extérieur de décomposition le plus grand, parmi une série de phénomènes internes, qui, bien que visibles, étaient restés cachés aux yeux de la plupart de nos compatriotes et que nul ne voulait voir.

Lorsqu'on observe les phénomènes annexes qui caractérisent la manière dont nous acceptons la défaite depuis 1997 et subissons encore aujourd'hui l'occupation de notre pays, on reconnaît bien clairement que la vraie cause de notre effondrement doit être cherchée ailleurs que dans la défaite, purement militaire, dans la perte de quelques positions, ou dans l'échec d'une offensive. Car si la guerre était vraiment perdue en tant que front et si sa ruine eût entraîné celle de la patrie, le peuple du Congo-Zaïre aurait supporté tout différemment sa défaite et l'occupation de son territoire. On aurait alors subi les détresses et amertumes consécutives à cette défaite en serrant les dents ; dominés par la douleur, nous aurions fait entendre des plaintes au nom de notre patrie. Une colère patriotique et citoyenne aurait rempli nos cœurs à l'égard de l'ennemi devenu vainqueur et occupant grâce à la perfidie du hasard ou aux volontés du destin. Même l'occupation de notre pays n'aurait été subie qu'avec la raison, tandis que le cœur aurait été déjà battu pour le relèvement futur de notre sacrée patrie.

C'est ainsi qu'eût été acceptée la défaite et vécue l'occupation si nous ne la devions qu'au destin. Alors on n'aurait pas exprimé nettement et de la façon la plus éhontée, dans certains milieux, de la joie sur le malheur de la patrie à travers la défaite militaire, on n'aurait ni ri ni dansé, on ne se serait pas vanté de lâcheté d'avoir amené le fléchissement du front, on n'aurait pas glorifié cette défaite, on n'aurait pas insulté nos troupes vaincues au retour du combat, on aurait pas, au mois de mai 1997, applaudi le lynchage en public de nos soldats à Kinshasa par l'ennemi devenu vainqueur, on serait au contraire venu au devant de nos soldats battus en les remerciant, au nom de la patrie, des sacrifices déjà consentis, et en les invitant à ne pas désespérer de la République.

Notre désastre, au point de vue militaire, n'est elle-même que la suite d'une série de phénomènes morbides et d'excitations qui les avaient produits et qui, déjà en temps de paix, avaient atteint la nation congo-zaïroise. Ce fut là la première conséquence, visible pour tous, d'un empoisonnement des traditions et de la morale civique, d'une diminution de pulsion de vie, de l'instinct de conservation et des sentiments qui s'y rattachent, maux qui, depuis de nombreuses années déjà, commençaient à miner les fondements du peuple et de la République au Zaïre redevenu République Démocratique du Congo.

Si l'on prend la peine de jeter aujourd'hui un regard sur la façon dont est conduite la politique de la République Démocratique du Congo depuis " la révolution " de mai 1997, on ne peut faire autrement, en présence de la maladresse continuelle et incompréhensible de nos hommes politiques, que de se prendre la tête entre les mains et de s'abandonner tout simplement au désespoir, ou bien, soulevé par une ardente indignation, " de partir en guerre " contre une certaine classe politique congolaise. Ses actes n'ont jamais rien eu d'inconscient, car, ce qui pourrait paraître inimaginable à tout cerveau capable de penser, les hommes politiques congolais sont arrivés à le faire : ils ont recherché humblement la faveur de l'ennemi devenu vainqueur.

Pour nos hommes politiques, la bonne entente avec les agresseurs est le seul moyen naturel d'accéder et de conserver le pouvoir. Cette perfidie de nos hommes politiques en fait de relation avec nos occupants transparaît de la façon la plus claire dans leurs déclarations, lorsqu'ils parlent de la sympathie plus ou moins grande que tel ou tel homme politique étranger a manifesté lors d'une négociation à Pretoria, à Sun city, à Lusaka…., pour le Congo-Zaïre, et qui voient, dans les dispositions que l'on suppose à ces personnages à l'égard de notre peuple, la garantie particulière d'une politique favorable à nos intérêts. Raisonner ainsi, c'est commettre une incroyable absurdité, c'est spéculer sur la sottise sans pareille dont font preuve certains de nos hommes politiques du type courant quand ils spéculent sur la politique étrangère et la diplomatie. Il n'y a pas d'homme politique rwandais, ougandais, burundais, ou zimbabwéen, qui n'ait jamais pris position comme " congophile ". Tout homme politique rwandais est naturellement en premier lieu rwandais, tout burundais est d'abord burundais et l'on ne trouvera pas d'ougandais qui soit prêt à faire une autre politique qu'une politique " ougandophile ". Le congolais ou celui donc qui prétend édifier des alliances sur les dispositions congophiles des hommes politiques influents de tel ou tel pays en belligérance directe ou indirecte avec le Congo-Zaïre n'a pas compris l'essentiel de la diplomatie internationale qui n'a pas pour morale la philanthropie mais la défense ou le triomphe des intérêts dont on a la charge. La condition nécessaire pour que les destinées de deux peuples s'enchaînent l'une à l'autre n'est pas une estime ou une sympathie réciproque, mais bien la perspective des avantages que tirera de l'association chacun des contractants. Les sophismes du genre : nous sommes tous des africains, donc nous ne saurions faire du mal aux filles et fils du Congo-Zaïre, n'impressionnent que les ignares et les faibles d'esprit.

Nos hommes politiques n'ont jamais eu de doute sur les buts poursuivis par nos occupants. Ce qui les forçait à agir comme s'ils avaient cru sincèrement que le destin du Congo-Zaïre pouvait éprouver un changement, c'est qu'ils se rendaient compte froidement qu'au cas contraire, notre peuple se serait vraisemblablement engagé sur une autre voie. Il y a vraiment parfois de quoi désespérer quand on voit avec quel art nos hommes politiques amusent notre peuple de questions tout à fait secondaires, signent des accords morts nés, provoquent des manifestations et des protestations, encouragent la prolifération des sectes, pendant qu'au même moment nos colons africains prélèvent de nouveaux morceaux de chair sur le corps de notre peuple et minent systématiquement les bases de notre indépendance.

Les filles et les fils du Congo-Zaïre se doivent de garder devant leurs yeux, avec calme et sang-froid, cette amère vérité. Quand un peuple comme le nôtre cesse, par suite de son manque absolu de pulsion de vie et d'instinct de conservation, de pouvoir être un allié actif dans ses relations extérieures, il tombe tout simplement au rang de peuple esclave et sa patrie éprouve le sort réservé à une colonie. Telle est aujourd'hui la situation de notre République Démocratique du Congo. Ce que souhaitent nos adversaires, c'est d'empêcher que le Congo-Zaïre ne forme une puissante patrie homogène ; c'est la création d'une fédération des petits Etats congolais dont les forces s'équilibrent et qui ne soient pas soumis à une autorité centrale patriotique, efficiente et efficace. Si nous voulons réellement obtenir devant l'histoire la consécration d'une grande mission sacrée d'une génération en faveur de notre peuple, nous devons, pleinement et douloureusement être conscients de la véritable situation du peuple congo-zaïrois sur terre et surtout dans notre espace régional, entreprendre avec courage et clairvoyance la lutte contre l'inconscience et l'incapacité qui ont guidé jusqu'à présent la gestion de la politique de notre pays. Nous devons alors, sans égards pour préjugés et traditions séculaires, trouver le courage de rassembler notre peuple, son génie et sa puissance, pour le lancer sur la voie qui le sortira de son infortune et accablante situation actuelle et le mènera vers une situation de puissance régionale, le libérant ainsi à jamais du danger de disparaître de notre espace régional ou de demeurer l'esclave des autres, de supprimer aussi le désaccord existant entre notre passé historique et notre impuissance actuelle à laquelle il n'est point d'issue.

Ceux qui se figurent que la question de l'intégrité territoriale du Congo-Zaïre pourra être résolue par des protestations, des déclarations, des défilés, ou des accords interétatiques de complaisance, n'ont pas pris la mesure de la difficulté dans laquelle se trouve notre pays. Le Rapport de l'ONU sur les mécanismes de pillages des richesses de notre pays est là pour nous donner la mesure des difficultés auxquelles nous allons faire face pour restaurer notre patrie.

Mais ce qu'il y a de plus méprisable dans cette affaire, c'est que les protagonistes congolais ne croient pas eux-mêmes que les moyens qu'ils emploient puissent donner de résultat. Ils savent très bien combien leurs parades de foire sont inefficaces et inoffensives. Mais ils agissent ainsi parce qu'il est naturellement plus facile aujourd'hui de bavarder au sujet de la récupération de notre KIVU sacré et d'autres territoires sous occupation qu'il ne l'était autrefois de combattre pour les conserver. Naturellement, il est plus simple aujourd'hui de recommencer à combattre pour ce territoire, puisque ce combat n'est livré qu'avec des armes "spirituelles", et il est, en tous cas, plus facile de s'enrouer à discourir dans une réunion diplomatique à Sun City, Pretoria, Lusaka, Gaborone ou à Luanda, en manifestant la noble indignation qui remplit votre cœur.

Il faut pourtant arriver à se rendre compte que nous ne pourrons rentrer en totale possession de nos territoires occupés ni par des invocations pusillanimes solennelles adressées au ciel, ni par les espoirs pieux qu'on fonde sur des négociations interafricaines de complaisance, ou sur un dialogue inter-belligérants congolais sans réelles perspectives de paix, mais seulement en nous réconciliant rapidement, et mettre en place une structuration institutionnelle légitime et capable de répondre rapidement aux attentes urgentes de notre peuple, de négocier efficacement les modalités de règlement du conflit qui saigne notre pays.

Quant à la tentative d'explication faite par bon nombre d'observateurs de la crise congolaise et par beaucoup de nos concitoyens qui prétendent trouver, dans la mollesse et dans le lamentable état moral dont souffre actuellement notre peuple, les raisons de la conduite des protagonistes de notre paysage politique actuel, elle doit être réfutée de la manière la plus décisive. Il en est de même pour les critiques infondées sur les prétendues nuisances au patriotisme, de la religiosité de la masse populaire congolaise.

2. Nous devons rendre hommage à notre peuple

Le désintéressement de la population congo-zaïroise pour les questions politiciennes s'explique par le fait que les véritables enjeux de société s'y trouvent déshumanisés, complexes, abstraits et dépourvus de tout espoir de connaître la paix sociale et, cela résulte du symptôme que j'ai dénoncé plus haut d'un Etat qui ne fonctionne pas, discrédité par un ensemble de dérives et de carences incitant à des conflits internes en tous genres. Il est superflu de rappeler ici que la population au Congo-Zaïre est, depuis trop longtemps, laissée pour compte. Comment peut-on encore exiger d'elle une participation active dans la chose publique ?

Il est certain que le manque de caractère dont témoigne aujourd'hui notre peuple dans les territoires " libres " est profondément triste. Son indifférence à l'égard des plus graves intérêts de la nation est vraiment désespérante et sa compromission crie parfois vengeance au ciel. Seulement, nous ne devons jamais oublier que le peuple congolais a, il y a plus de quarante années déjà, donné à l'Afrique et au monde le plus admirable exemple des plus hautes vertus patriotiques. Depuis les journées de janvier 1959 jusqu'à la fin de cette gigantesque lutte de décolonisation en 1960, pas un peuple de l'Afrique n'a témoigné plus de viril courage, de constance opiniâtre et d'abnégation que notre peuple congolais devenu aujourd'hui si pitoyable. Personne ne pourra donc prétendre que le rôle honteux, joué actuellement par notre peuple, est l'expression des caractères intrinsèques de son être intime. Ce que nous vivons aujourd'hui, ce que nous voyons autour de nous, ce que nous éprouvons en nous, ce sont les épouvantables conséquences d'une vie politique de trente deux années de pensée unique et du parjure commis depuis le 17 mai 1997. Elles ont porté un trouble profond dans notre intelligence et notre raison. Pourtant, même en ce moment, les bonnes qualités fondamentales de notre peuple n'ont pas complètement disparu ; elles sommeillent encore dans les profondeurs de la conscience et l'on a pu voir parfois, comme des éclairs silencieux sillonnant un ciel obscur, rayonner des vertus dont le futur Congo-Zaïre se souviendra un jour comme des premiers symptômes d'une convalescence à son début. Qu'on se souvienne du refus de nos concitoyens de Goma, terrassés par l'éruption volcanique de Nyiragongo, de se réfugier au Rwanda et préférant par patriotisme mourir dans le territoire de nos ancêtres. Plus d'une fois se sont trouvés de jeunes du Congo-Zaïre, qui étaient résolus à sacrifier volontairement, comme leurs aînés en 1959-1960, leurs tendres années sur l'autel de leur chère patrie. Qu'on se souvienne de jeunes congolais exécutés à Kisangani les 14 et 15 mai 2002 en présence de la MONUC , pour avoir refusé de dénoncer leurs compatriotes accusés de menées subversives par l'occupant. Si cette évolution des esprits ne se manifeste pas encore sous la forme d'une résurrection de l'idée patriotique de la nation, la faute en est à l'ensemble de protagonistes de notre paysage politique actuel. Si une propagande de grand style avait su se servir des cruautés commises avec un plaisir sadique sur nos compatriotes des régions orientales, elle aurait transformé l'indifférence de tout le peuple congolais en indignation révoltée et cette indignation se serait élevée jusqu'à la fureur. Certes, quand on plaint aujourd'hui notre peuple, on devrait pourtant se demander : qu'a-t-on fait pour le corriger ? Est-ce que le peu d'appui que le peuple congolais a donné aux décisions de nos gouvernants est un signe de la faible vitalité de notre nation, ou n'est-ce pas plutôt la preuve que les méthodes employées pour conserver ce bien précieux ont complètement échoué ? Qu'ont fait les hommes politiques, le gouvernement et les mouvements politiques armés pour que renaisse dans notre peuple un esprit de fierté patriotique ? Qui s'étonnera donc si notre peuple n'est pas ce qu'il devrait et pourrait être ? Si le reste du monde ne voit en nous qu'un peuple sans cause, sans identité, que le bas valet, le chien soumis qui lèche avec reconnaissance la main qui vient de le battre ? Il est sûr que la renaissance de notre patrie est momentanément compromise actuellement par le lamentable état moral de notre peuple, mais elle l'est encore par la faute de nos politiciens. Si, après cinq années de l'oppression la plus effrénée, notre peuple manifeste si peu de volonté d'être libre, la faute en est à la perversité de nos hommes politiques. Il n'est pas concevable, en effet, qu'un peuple puisse se soulever contre l'oppression sans qu'on lui ait donné auparavant conscience de lui-même et, inversement tout combat mené pour la libération d'un peuple influe fatalement sur le réveil du sentiment national et développe en lui le patriotisme.

On a inoculé dans le cœur de notre peuple le pire pacifisme suicidaire, à une époque où le reste du monde se mettait déjà en devoir de juguler le Congo-Zaïre, lentement mais sûrement ? Nos hommes politiques n'avaient-ils pas, déjà en temps de paix, insinué dans l'esprit du peuple le doute à l'égard du droit de l'Etat lui-même, afin de brider d'avance l'Etat dans le choix des moyens propres à le défendre ? S'il est vrai que la destruction radicale de la conscience patriotique populaire congo-zaïroise a rendu possible l'impuissance de notre patrie, la responsabilité de cet état de chose incombe à nos décideurs politiques.

Mais le peuple du Congo-Zaïre, déchiré par l'excès d'individualisme, fruit de la diversité des cultures qu'il renferme, recouvrera, grâce à une éducation civique et une discipline républicaine, une grande partie au moins de ses facultés patriotiques qui, depuis longtemps, lui étaient devenues étrangères.

3. La pratique de la foi religieuse ne doit pas anesthésier l'engagement citoyen et patriotique de la masse populaire congo-Zaïre

Nous devons utiliser toute notre énergie spirituelle pour le salut de notre patrie. Pour le salut de notre Congo-Zaïre, nous devons faire une symbiose entre le christianisme pratiquant et le patriotisme militant. Le langage, l'esprit, chacun des actes de la vie cultuelle doit être mis au service de l'idéologie patriotique.

La religiosité ou du moins la pratique du culte avec piété par la masse populaire zaïroise fait souvent l'objet de critiques infondées, voir même des moqueries qui ne peuvent pas laisser indifférents ceux qui sont sensibles à la cause du peuple congo-zaïrois. Certains osent même comparer la pratique de la foi à un anesthésiant paralysant toutes les facultés patriotiques et citoyennes des populations zaïroises. Et d'autres vont jusqu'à soutenir que la pratique du culte procure aux zaïrois une ataraxie suicidaire, ou du moins une quiétude absolue de l'âme insensible aux menaces sérieuses qui pèsent sur l'existence de notre pays. Il faut remarquer avec quel mépris continuent les railleries contre les bases dogmatiques de toutes les religions et organisations confessionnelles, sans lesquelles pourtant, en ce monde humain, on ne peut concevoir la survivance effective d'une foi religieuse. Or on oublie que, au Congo-Zaïre, l'engouement à la vie religieuse s'est produit précisément à une époque où, par ailleurs, tout commençait à s'amollir et à chanceler, et où, dans ces conditions les bases des traditions et de la morale, menaçaient de s'écrouler. La pratique du culte a eu au moins le mérite de conférer une importance décisive à la question de solidité intérieure de zaïrois pratiquants. Exception faite de quelques grands esprits, pour la plupart des hommes une foi doit être entretenue, c'est-à-dire durer. Or, le commun des mortels a besoin, pour entretenir sa foi, de structurer celle-ci autour d'idées clés et d'une pratique. C'est le rôle des Eglises, qui produisent leurs dogmes. Aussi les dogmes sont pour les religions ce que sont les lois constitutionnelles pour l'Etat : sans eux, à côté de quelques centaines de mille congolais haut placés qui pourraient vivre sagement et intelligemment, des millions d'autres ne le pourraient pas. Ce n'est que par les dogmes que l'idée purement spirituelle chancelante et indéfiniment extensible est nettement précisée et transmise dans une forme sans laquelle elle ne pourrait pas se transformer en une foi. Sinon l'idée ne pourrait jamais se développer en une conception philosophique.

Mais, même si je pense réellement que la foi ne soit pas nécessairement et inévitablement liée à des dogmes, et qu'il peut y avoir une foi en Dieu sans dogme, je dois reconnaître que le combat contre les dogmes religieux en soi ressemble beaucoup dans ces conditions, au combat contre les bases légales générales de l'Etat ; et de même que cette lutte s'achèverait par une complète anarchie telle que nous la vivons aujourd'hui au Congo, de même la lutte contre la spiritualité s'achèverait en un nihilisme religieux dépourvu de valeur. Certes, il ne faut pas attribuer la moindre responsabilité de la situation religieuse au Congo-Zaïre à ceux qui ont par trop alourdi l'idée religieuse d'accessoires purement temporels : parce que le pire ce sont les dégâts causés par le mauvais emploi de la conviction religieuse

à des fins autres que spirituelles. On doit plutôt s'élever sévèrement contre les misérables meneurs qui veulent voir, dans la religion, un moyen susceptible de servir leurs intérêts politiques et leurs affaires. Et ces commerçants de la spiritualité gueulent leur profession de foi par le monde avec une voix d'ange, afin que tous les autres pauvres gens puissent les entendre, non pas pour en mourir, mais pour mieux en vivre. Pour un simple coup d'épaule politique de valeur correspondante ils vendraient toute leur foi. Pour une " concession " minière au Kivu, au Katanga ou au Kasaï, ils adhéreraient aux sectes de nos occupants ; et pour un fauteuil ministériel, ils en iraient jusqu'au mariage avec le diable, à condition que celui-ci n'ait gardé aucune trace de décence. Si aujourd'hui, au Congo-Zaïre, la vie religieuse a un arrière-goût désagréable pour certains laïcs, les agnostiques, les profanes…, cela tient au mauvais usage, à l'usage mercantile de la foi que certaines organisations confessionnelles en font. Mais, ne pas appartenir à une Eglise, lorsqu'on est un croyant au Congo-Zaïre, exige un grand héroïsme, c'est une aventure individuelle de l'esprit très difficile.

La grande masse de la population du Congo-Zaïre n'est pas composée de " philosophes " ; or, pour la masse, la foi est souvent la seule base d'une conception morale de la société. Depuis la nuit de temps les divers moyens de remplacement ne se sont pas montrés si satisfaisants dans leurs résultats, pour que l'on puisse envisager, en eux, les remplaçants des confessions religieuses. Mais si l'enseignement et la foi religieuse portent efficacement sur les couches les plus étendues, alors l'autorité incontestable du contenu de cette foi doit être le fondement de toute action efficace pour la réconciliation nationale. Le pardon, la charité ne sont-ils pas également les valeurs de dogmes du christianisme religieux ?

Je suis convaincu que l'appréciation de la valeur d'une pratique religieuse doit être déterminée moins par les quelques déficiences qu'elle peut présenter, que par les bienfaits des compensations nettement plus bienfaisantes. Mais tant que l'on ne trouve pas une telle compensation, et maintenant où les bases des traditions et de la morale s'écroulent sous l'effet de la misère, il est imprudent de stigmatiser ce refuge digne pour ceux qui n'ont rien à attendre des décideurs politiques du Congo. La responsabilité de l'Etat et de l'homme politique n'est pas de détruire mais d'organiser la pratique du culte pour qu'elle soit conforme à l'ordre moral, social et public.

4. Surtout ne perdez pas espoir, engagez-vous, ensemble nous devons relever le défi pour notre patrie et reconstruire sagement notre pays

Devant la crise institutionnelle de l'Etat et l'incapacité des décideurs politiques congolais à susciter l'unité, ou, du moins, un consensus propre à développer une concorde nationale féconde chère à tous nos dirigeants aujourd'hui disparus, nous ne devons pas démissionner devant notre responsabilité patriotique en abandonnant à son sort notre pays. Nous n'avons pas le droit d'assister impuissant à la destruction de notre pays qui agonise. Car oui, notre Congo-Zaïre agonise. Notre patrie ne cessera d'agoniser que le jour où tous ensemble nous prendrons nos responsabilités. L'attitude de " voyons voir " n'est qu'un passe temps. Personne ne viendra résoudre les problèmes de notre Congo-Zaïre à notre place durant notre observation passive. Tout le monde est donc appelé à donner sa contribution. Congo-Zaïre Notre Cause est un message mobilisateur. Aussi j'invite les filles et fils de notre chère patrie, où qu'ils se trouvent, à rejoindre notre jeune mouvement ou à s'organiser efficacement dans d'autres mouvements démocrates et patriotiques pour restituer un sens à l'avenir et éviter, par voie de conséquence, la disparition programmée de notre Congo-Zaïre ou sa mise sous tutelle internationale.

Aujourd'hui, après six années de turbulences, la crise qui déchire notre pays s'enlise de manière sournoise. Par manque d'un cadre étatique viable, notre Congo-Zaïre est en train de poursuivre son pèlerinage de la pauvreté la plus humiliante, la plus honteuse vers la misère apocalyptique la plus effroyable de son histoire et notre pays est de plus en plus dans le processus de sa disparition Allons-nous attendre passivement et assister indifféremment à la concrétisation du projet malveillant de ceux qui

rêvent de l'implosion de notre patrie ? Il faudrait que nous recherchions ensemble les solutions adéquates au dénouement de cette situation affreuse. Nous devons lever l'hypothèque de l'ignominie qui a été posée sur notre conscience. Nous devons avoir une attitude psychologique ferme et constante vis-à-vis de l'histoire. A cet effet et, comme le soulignait à juste titre le Premier ministre Patrice Emery LUMUMBA, " tout en gardant les vertus de patience et de bonté proverbiale dont les traces ont fait des preuves depuis des millénaires ", il est temps que nous sortions de notre sommeil, que nous rompions le silence et dominons l'intimidation pour manifester vigoureusement que l'on doit compter avec tous les filles et fils du Congo-Zaïre. Défendre notre cause, c'est aussi prendre conscience que nous devons annihiler, par nos convictions, notre courage, notre persévérance, l'image d'homme irresponsable et corruptible du congolais, projetée dans les médias.

L'UNIR MN considère, en effet, que tous, filles et fils du Congo-Zaïre, sommes capables de nous prendre en mains. Chacun de nous doit, par conséquent, se déterminer en tenant compte du fait que le Congo-Zaïre, terre de nos ancêtres et nos parents, terre qui nous a vus naître, terre qui nous a nourris, n'est la propriété de personne. Chacun de nous n'est qu'un simple usufruitier de la République.

Le souci de créer une société de paix et de bien-être doit être, pour chaque fille et chaque fils de notre patrie, la priorité des priorités. Nous devons être conscients du devoir de solidarité et de fraternité qui est le nôtre, et œuvrer à sa réalisation. Nous devons renoncer à l'inimitié, à la haine, à la vengeance, au règlement des comptes. C'est seulement lorsque nous serons tous unis que nous saurons définitivement faire face au mal, et constituer la force nécessaire à la reconstruction de notre Mère Patrie. C'est parce que nous nous sommes résolument inscrit dans une logique de réponse à un tel défi historique que j'ai cru devoir m'adresser, dans une sorte d'appel républicain, à travers cet ouvrage, au peuple du Congo-Zaïre tout entier afin de lui proposer de frayer ensemble un chemin d'alternative entre la déchéance politique et le chaos. Ce faisant, nous avons délibérément pris position en nous engageant dans la voie d'une mission que l'on considérera à bon droit comme historique et sacrée.

Aujourd'hui le point le plus bas du découragement des filles et fils du Congo-Zaïre doit être surmonté. Toute la patrie doit puiser dans l'effondrement de la politique active d'occupation de notre pays une nouvelle espérance et un nouveau courage. La conviction que maintenant, malgré tout, l'occupation de notre territoire doit finir par une victoire de la sagesse congo-zaïroise, doit commencer à s'emparer de nous mais avec prudence et intelligence. Le torrent d'une foi splendide doit se déverser maintenant dans nos cœurs et nous faire attendre avec une prudente assurance l'arrivée de temps de réconciliation et de reconstruction.

Nous appartenons à une nation admirable et persévérante qui, par-dessus son lot d'erreurs et de faiblesses, n'a pas laissé perdre l'idée qui fait toute sa grandeur et que son peuple toujours, ses élites quelquefois, cherchent sans cesse à formuler de mieux en mieux. Nous appartenons à une nation qui doit recommencer le parcours de toute son histoire et qui, dans les décombres, doit se préparer tranquillement, sûrement, à en refaire une autre et à courir sa chance dans un jeu où elle part avec de considérables atouts. Ce pays vaut que nous l'aimions du difficile et exigeant amour qui est le nôtre. Et je crois qu'il vaut bien maintenant qu'on lutte pour lui puisqu'il est digne d'un amour supérieur.

Ensemble nous devons nous mettre au travail et commencer une nouvelle lutte, une lutte sublime qui va mener notre patrie à la paix, à la prospérité et à la grandeur. Aussi nous soutenons que la solution du recours à la légalité constitutionnelle de transition est la seule valable pour sortir de la crise politique et institutionnelle. La réconciliation nationale est le socle fondateur de la nouvelle République du Congo-Zaïre. Enfin, la solution à la question de la nationalité des " Banyamulenge " est d'une importance déterminante dans le processus de paix et réconciliation nationale.

4.1. Le recours à la légalité constitutionnelle de transition pour sortir de la crise politique et institutionnelle : l'élection du Président de la République en Conférence nationale souveraine et l'instauration d'un régime semi présidentiel à correctif parlementaire

La crise politique et institutionnelle actuelle est liée, en grande partie, à l'absence de fondement constitutionnel de l'ordre politique institué depuis mai 1997, mais aussi et surtout à la question de la légitimité de l'exercice de la fonction présidentielle, et celle des conditions de formation d'un gouvernement de transition compétent pour conduire des négociations avec les autorités des Etats en belligérance avec le Congo-Zaïre. Dans une précédente publication je relevai que " *depuis 1997, le Congo-Zaïre vit dans une sorte de chimère constitutionnelle. Dès son arrivée au pouvoir le Président Laurent Désiré Kabila a repris l'ancien nom du pays, le plus ancien drapeau et l'ancien hymne national, alors qu'il n'a pas repris l'ancienne Constitution pour faire fonctionner les institutions de la République. Il a même abrogé par décret la Constitution de la République adoptée par la Conférence nationale souveraine* ". J'ai fini par conclure que " finalement, à la différence de la dictature constitutionnelle de la période Zaïre, le régime instauré par le Président Laurent Désiré Kabila n'est qu'un objet politique non identifié. L'imbroglio politico juridique suscité à sa mort par l'accession de son fils à la présidence de la République en est une illustration " . Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le cadre institutionnel qui est proposé actuellement, par les participants au " dialogue intercongolais " à Pretoria ressemble plutôt à un monstre institutionnel indescriptible : un président ; quatre vices présidents, - et pourquoi pas huit premiers vices présidents-, trente sept ministres et vingt cinq vices ministres. Un Exécutif de soixante sept (67) portefeuilles pour gérer la transition politique me paraît répondre malheureusement plus aux préoccupations de dosage politicien entre les formations politiques participantes au dialogue inter congolais qu'à un souci d'efficacité et de bonne gouvernance. Comment financer la gestion d'un tel mastodonte structure gouvernementale. Et comment faire fonctionner un tel système aux contours obscurs ?

Il s'agit là encore d'une expérimentation hasardeuse qui n'arrangera pas la situation calamiteuse de la République et l'état piteux dans lequel se trouve notre pays. On ne nous fera pas entrer dans ce piège à rat. Vouloir imposer un tel système pour résoudre la crise congolaise relève du phantasme politique cynique et de la vanité stérile. Mais en tout état de cause si un tel système peut résoudre la crise politique qui saigne notre pays, nous ne manquerons pas de rendre hommage à ses initiateurs, et nous soutiendrons efficacement son action pour le salut de notre patrie.

La crise institutionnelle et politique que connaît aujourd'hui le Congo-Zaïre doit obligatoirement être réglée selon le principe de l'autodétermination, principe en vertu duquel chaque Etat a le droit de se doter de structures politiques, économiques et sociales de son choix, et de choisir librement ses dirigeants. Ce sacro-saint principe, clairement inscrit dans la Résolution 1514 de l'Assemblée Générale de l'ONU relative à la Déclaration sur l'Octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, constitue l'âme même d'une nation. Autant dire que le principe de l'autodétermination est l'expression de la souveraineté, c'est-à-dire la manifestation de l'indépendance de tout Etat membre. La Conférence nationale souveraine tenue par le peuple zaïrois réuni en 1992-1993 est une illustration de l'application de ce principe de droit international.

L'UNIR MN reconnaît et salue les efforts des filles et fils du Congo-Zaïre pour les travaux qu'ils ont réalisés lors la Conférence nationale souveraine. Celle-ci avait déjà tracé la voie, et posé deux principes de base sur la question du règlement politique. Il s'agit, d'une part, de l'interdiction de prendre le pouvoir par les armes ou la force et, d'autre part, de la formation d'un gouvernement d'union nationale pendant la période de transition.

En effet, l'acquis fondamental de cette Conférence nationale souveraine est qu'elle a permis au peuple du Congo-Zaïre réuni en conférence, de se doter d'une Constitution de transition claire. L'ensemble des dispositions constitutionnelles de transition a fédéré toutes les aspirations du peuple de

se doter d'un nouvel ordre politique et institutionnel consensuel. Il définit clairement les institutions de la République, les modes d'exercice du pouvoir, et les mécanismes de contrôle de l'exercice du pouvoir.

Cette loi fondamentale de transition a eu la caution de la communauté internationale représentée par des chancelleries des Etats et par les représentants des institutions internationales accréditées au Congo-Zaïre. Tous, ils ont fondé l'espoir de voir le Congo-Zaïre s'engager sur la voie de la démocratisation et de l'Etat de droit. Mais, malgré la lenteur du rythme dans la mise en œuvre de la transition liée pour l'essentiel aux gesticulations politiciennes et à l'inconduite civique de la classe politique, tout le monde était conscient que la démarche historique était irréversible et que le changement de cette ampleur met du temps à s'enraciner. Malheureusement, ce compromis politique historique a été interrompu par le coup de force du 17 mai 1997 avec l'avènement du Président Laurent Désiré Kabila à la tête d'un ordre politique illégal. Le défunt président a lui-même reconnu dans son décret du 28 mai 1997 en son article 14 qu'il renversait la légalité constitutionnelle de transition politique lorsqu'il décrète : " Toutes les dispositions constitutionnelles légales et réglementaires antérieures au présent décret-loi constitutionnel sont abrogées ". Aussi la démarche de l'UNIR MN reste-elle de proposer la voie positive et équilibrée de sortie qui puisse arrêter une fois pour toute la crise politique et institutionnelle, la guerre et sauver nos populations de la souffrance insoutenable qui les frappe et réengager notre pays sur la voie de sa reconstruction. Ce que l'UNIR MN propose pour la transition, c'est le recours au cadre institutionnel de transition institué par la Conférence nationale souveraine, et qui a unis fondamentalement les filles et les fils du Congo-Zaïre sur les questions concernant l'organisation et l'exercice de pouvoir dans notre pays. Le retour à la légalité passe donc par la légitimité de l'Acte Constitutionnel de Transition. Il est fondé que ce soit autour de cet Acte Constitutionnel de Transition que l'on doit chercher la réponse à la crise en réhabilitant des institutions légales et légitimes de l'ordre politique de transition renversé depuis le 17 mai 1997. Quelle que soit ses imperfections, cet Acte fondamental demeure le seul instrument pour sortir le Congo-Zaïre de sa crise politique et institutionnelle. Il est bien évident que les dispositions, globalement pertinentes, de cet Acte constitutionnel ne seront pas reprises dans leur intégralité. Néanmoins, on ne saurait les ignorer. C'est dire que certaines dispositions jadis retenues doivent être susceptibles, soit de réexamen, soit d'approfondissement. L'UNIR MN préconise de recourir à cet Acte constitutionnel de transition en y apportant trois innovations fondamentales.

L'innovation la plus profonde, pour taire la crise institutionnelle et la querelle sur la question de la légitimité du pouvoir, doit être sans doute l'élection du Président de la République de transition au suffrage indirect par les représentants du peuple réunis en conférence nationale souveraine. L'UNIR MN estime qu'il serait urgent que le Conseil de sécurité de l'ONU se saisisse de la question afin de réinstaller rapidement le bureau du Haut Conseil de la République - Parlement de Transition (HCR-PT) dans ses attributions, et en tenant compte de la configuration du paysage politique actuel. Ce nouveau bureau du HCR-PT devra rapidement convoquer, conformément à l'article 66 de l'Acte Constitutionnel de Transition une session extraordinaire du HCR-PT sous forme de conférence nationale et saisir la Cour suprême de justice conformément à l'article 53 de l'Acte de transition, afin de procéder à l'élection du Président de la République. Celui-ci dont le mandat durera jusqu'à la tenue des élections démocratiques au suffrage universel, prendra toutes les dispositions que la Constitution lui confère afin de ramener la paix au pays et dans notre espace régional. Ce qui sous-entend l'organisation du dialogue national souverain sous sa houlette, l'ouverture des négociations officielles directes avec les Etats voisins, restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national.Institution dominante de la transition, l'élection du Président, par les représentants du peuple congo-zaïrois réunis en conférence nationale souveraine, est la conséquence du rôle effectivement joué par le chef de l'Etat, que doit légitimer son mode de désignation. D'abord afin de faire ratifier ce rôle par le peuple et, ensuite, pour le perpétuer après la transition par le mécanisme du suffrage universel direct.

Deuxième innovation, **la nomination** d'un Premier ministre désigné en conférence nationale, par le Chef de l'Etat. C'est donc au Chef de l'Etat la charge d'accorder l'intérêt général quant au choix du Premier ministre avec l'orientation politique qui se dégage à la Conférence nationale. En effet pour éviter d'instaurer une dyarchie au sommet de l'Etat et taire la querelle de légitimité au sein de l'exécutif, le Premier ministre ne doit plus être élu mais nommé par le Chef de l'Etat, après avoir été présenté et

investi, après concertation avec la classe politique réunie en conférence nationale, par la famille politique à laquelle n'appartient pas forcement le Président de la République. C'est dire que le chef de l'Etat ne nommera pour Premier ministre que la personne désignée par l'ensemble du corps électoral en conférence nationale. Cette nouvelle structuration au sein de l'exécutif aura pour objectif d'éviter de revenir sur les querelles sur la dyarchie qui avaient opposés le Président Mobutu et le Premier ministre Etienne Tshisekedi sur la question de domaine des compétences, ou du moins du partage des attributions, et paralysés en même temps le fonctionnement des institutions.

On ne saurait plus accepter qu'une dyarchie paralysante existe au sommet de l'Etat. C'est la prééminence du chef de l'Etat qui permet d'éviter tout conflit, d'éviter de gouverner le pays " à hue et à dia ". En effet, on ne demande pas à l'ensemble du corps électoral représentant le peuple de vous élire à la tête de l'Etat en lui exposant les grandes lignes d'une action qui ne peut guère être qu'un programme de gouvernement sans vous confier les moyens de veiller à ce que les pouvoirs publics accomplissent cette volonté nationale. Elu par les représentants du peuple auquel il a proposé les grandes options de l'Etat et qui l'ont mandaté pour les mettre en œuvre, c'est donc au chef de l'Etat, placé au-dessus des partis que doit procéder le pouvoir exécutif. Le Président, qui nomme le Premier ministre, a la faculté de le changer soit parce qu'il estime que ce dernier n'a plus la confiance de l'Institution parlementaire de transition, soit pace que se trouve accomplie la tâche qu'il lui destinait, et qu'il veuille s'en faire une réserve en vue d'une phase ultérieure, soit parce qu'il ne l'approuverait plus.

La fonction de Premier ministre, quelle que soit son utilité, doit rester subordonnée à celle du Président de la République. Certes, le Gouvernement doit tenir compte de l'orientation qui se dégage du Parlement, et cela d'autant plus que l'article 75 de l'Acte Constitutionnel de Transition dispose que " le Gouvernement est pleinement responsable de la gestion de l'Etat et répond de celle-ci devant le Haut Conseil de la République - Parlement de Transition… ", mais ce Gouvernement est nommé par le Chef de l'Etat et lui seul. C'est donc sous l'impulsion du Président de la République que le Premier ministre doit diriger la politique et le travail du gouvernement. Il existe donc deux sphères : l'une, l'Exécutif, englobant l'autre, le Gouvernement. Si le Président de la République est clairement au centre de la première sphère, il n'est pas certain que les deux sphères soient concentriques et que la seconde, le Gouvernement, n'ait pas son centre propre : le Premier ministre. Ainsi durant la période de transition, l'Exécutif comportera-t-il, après le Président voué à ce qui est essentiel et permanent, un Premier ministre aux prises avec les contingences. C'est le Président, et lui seul, qui trace les orientations, fixe les buts en tenant compte des orientations qui se dégagent de la majorité parlementaire, donne des directives au Gouvernement. Sans doute dans le cadre de ces directives, le Premier ministre seul responsable devant le Haut Conseil de la République - Parlement de Transition, reste-t-il libre du choix des moyens pour franchir les obstacles dressés par les contingences. Cette conception est le rejet ferme du régime présidentiel strict et la confirmation de la nécessité d'un Premier ministre qui décharge le Président de la conjoncture politique, parlementaire, économique et administrative. C'est là le lot, aussi complexe et méritoire qu'essentiel, du Premier ministre durant la transition.

Il s'agit là de la conception d'un régime semi-présidentiel à correctif parlementaire dualiste caractérisé par le rôle actif joué par le Chef de l'Etat et la double responsabilité du Premier ministre et du gouvernement, à la fois devant le Président de la République et devant le Haut Conseil de la République - Parlement de Transition. Cette conception institutionnelle exprime notre souci d'éviter de revenir sur le régime d'assemblée qui a géré notre Congo de 1960 à 1965 avec la crise politique catastrophique qui s'en est suivi, et également de mettre fin au présidentialisme absolu qui gouverne notre pays depuis 1965 à nos jours. Elle traduit notre préoccupation pour la restauration du pouvoir légitime de l'Etat, l'accent est mis sur la prééminence du peuple à travers ses représentants réunis en conférence nationale souveraine et l'importance de la fonction présidentielle avec l'élection du Chef de l'Etat par les représentants du peuple.

4.2 La réconciliation nationale, socle fondateur de la nouvelle République du Congo-Zaïre

Même en des moments où le destin de notre pays semble nous échapper, où le pouvoir pour lequel les protagonistes de notre paysage politique actuel sont sensés se diviser nous échappe totalement au profit de rien, nous continuons à nous entre-déchirer sur l'accessoire, et au grand plaisir de ceux qui ont choisi de nous faire violence, et de faire imploser notre Congo-Zaïre. Nous restons naïfs et amorphes alors que les prédateurs s'abattent sur notre pays en décomposition. Ces prédateurs profitent, non seulement de l'absence de notre engagement patriotique décisif en faveur d'une paix définitive, fondée sur des valeurs démocratiques et de l'Etat de droit. Mais aussi et surtout, ils profitent de l'attitude de compromission et de division politicienne des protagonistes congolais.

L'UNIR MN est convaincue que le rétablissement de la paix, prélude à la restauration de l'intégrité territoriale, passe par la réconciliation de toutes les filles et tous les fils du Congo-Zaïre. En effet, la réconciliation est un moment essentiel dans la cristallisation de la paix au Congo-Zaïre.

A. L'organisation d'un dialogue national souverain

Depuis quelque temps, certaines forces vives de la Nation tentent d'amorcer un débat autour de cette problématique. C'est dans ce contexte que l'on parle du " dialogue intercongolais ". Mais les échecs successifs de ce dialogue confirment la putréfaction de la classe politique congolaise en scène ; les différents protagonistes sont incapables d'amorcer un processus de renaissance politique salutaire. **Et vouloir poursuivre cette causerie intercongolaise en Afrique du Sud relève du phantasme politique cynique**.

L'UNIR MN adhère entièrement à l'idée d'un dialogue structuré entre les filles et les fils du Congo-Zaïre. Toutefois, l'UNIR MN considère que ce dialogue doit impérativement avoir lieu à l'intérieur des frontières de la République, et constituer le symbole, l'empreinte, l'expression de la réconciliation nationale. Chacun des filles et fils du Congo-Zaïre doit prendre conscience de la provenance réelle des problèmes auxquels est actuellement confronté le pays. Tout un chacun doit faire preuve de solidarité avec l'ensemble du peuple du Congo-Zaïre, pour s'organiser en conséquence et faire face aux difficultés qui ruinent notre patrie.

Conscient, en définitive, que le Congo-Zaïre ne dispose pas, dans sa configuration actuelle, de capacités financières ou/et matérielles adaptées pour obtenir un résultat frugifère, l'UNIR MN envisage de solliciter non seulement le soutien de l'Organisation des Nations Unies mais également et surtout l'assistance logistique de l'Union européenne aux fins de faciliter l'organisation ainsi que l'encadrement de cet événement, soubassement de la concorde civile, elle-même préliminaire à la reconstruction du pays.

Le dialogue national risque de demeurer illusoire si, dans ce processus de réconciliation, le Congo-Zaïre ne renoue pas avec sa propre histoire. En effet, la réconciliation nationale est, pour l'UNIR MN, le moment privilégié de la réconciliation du peuple congo-zaïrois avec toute l'histoire de notre patrie. Nous considérons, effectivement, que la restauration de la paix au Congo-Zaïre ne peut se réaliser sans le concours déterminant de toutes les filles et tous les fils de ce pays. C'est dire que la réconciliation nationale doit également passer par la fraternisation des différentes générations, par notre responsabilité de reconnaître et assumer toute l'histoire, même la plus douloureuse de notre patrie. Telle est la justification et l'importance de l'emblème unitaire représentant les trois étapes de notre histoire souveraine. La reconstruction de notre patrie suppose donc que toute fille et tout fils du Congo-Zaïre, chacun dans son domaine et selon ses compétences, ce en dépit de leurs divergences conceptuelles, apporte sa pierre à l'édifice.

B. Le Pardon du peuple

Le principe de l'humanité doit dépasser le crime mais pas la douleur du crime. Seuls le pardon et la réconciliation ont le pouvoir d'adoucir la douleur du crime.

Demander et obtenir le pardon du peuple du Congo-Zaïre est indispensable à la fondation d'une nouvelle République. Rien ne trouble plus la vie d'une Nation que ces trois mots : Rancune, Remords et Reproches, trois réactions basées sur la colère, la culpabilité et la haine. Ces trois émotions bloquent toutes nos facultés et nous enlèvent toute chance de connaître la paix. La haine est la mort du bien-être national. Nous ne devons pas voir l'avenir de notre Patrie à travers un verre obscur et déformant. Il n'existe pas de fatalité pour un pays. L'UNIR MN en est en tout cas convaincue. Mais quoiqu'il en soit, le pardon du peuple sera le début de ce que l'UNIR MN qualifie de " l'Ere zéro de la République ". Il ne s'agit pas de faire table rase du passé. Néanmoins, nous avons le devoir de tourner la page, sans pour autant la déchirer. L'UNIR MN refuse que le Congo-Zaïre continue de produire des exilés politiques. C'est pourquoi il faut que tous, filles et fils de ce pays, se réconcilient. Il est impératif que les congo-zaïrois se pardonnent les uns les autres ; il est impérieux qu'ils arrêtent de s'exclure mutuellement. En effet, seule la complicité de toutes les filles et tous les fils du Congo-Zaïre pourra permettre le rétablissement d'une paix durable ; seule la réconciliation des uns et des autres est apte à constituer l'arme efficace pour la reconstruction du Congo-Zaïre. Notre patrie est en pleine déconfiture. Nos parents, nos sœurs et frères, nos enfants nous appellent au secours. Il est donc temps que nous prenions conscience de cet appel ; il est temps que nous mettions fin à nos querelles internes ; il est temps que nous nous mettions au service d'une véritable cause. En tout état de cause, le pardon n'implique pas l'impunité. Il faut préciser que, à l'instar de l'exemple qui nous est fourni par la République d'Afrique du sud, le pardon ne peut être obtenu que dans la totale transparence. Il reviendra donc à la Commission qui sera constituée à cet effet de statuer sur le cas de toute personne de qui le peuple exigerait une demande de pardon ou encore de celle qui estimerait nécessaire de présenter ses excuses au peuple du Congo-Zaïre.

4.3 Proposition sur la question de la nationalité des « Banyamulenge »dans le processus de paix et réconciliation nationale au Congo-Zaïre

Dans toutes les hypothèses de difficultés ou contrariétés que l'on peut rencontrer aux fins du dénouement du chaos encore présent au Congo-Zaïre, se pose la question essentielle du couple paix et nationalité.

En effet, la restauration de la paix et de l'intégrité territoriale au Congo-Zaïre est intimement liée à la problématique de la nationalité. Selon la pratique des Etats et les décisions arbitrales et judiciaires, la nationalité est juridiquement comprise comme *" un lien juridique ayant à sa base un fait social de rattachement, une solidarité effective d'existence, d'intérêts de sentiments jointe à une réciprocité de droits et devoirs. Elle est, peut-on dire, l'expression juridique du fait que l'individu auquel elle est conférée, soit directement par la loi, soit par un acte de l'autorité, est, en fait, plus étroitement rattaché à la population de l'Etat qui la lui confère qu'à celle de tout autre Etat. " (C.I.J, affaire Nottebohm, arrêt du 6 avril 1955)*.

La définition juridique du concept de nationalité rejoint ainsi son acception sociologique. Autant souligner que la nationalité s'entend de l'état ou la situation d'une personne qui appartient à une nation. Il s'agit, au fond, d'un sentiment national qui doit être effectif, c'est-à-dire qui doit concorder avec la situation de fait, celle reposant sur un lien de fait supérieur entre l'intéressé et l'Etat dont il se réclame être le ressortissant.

La relation dialectique existant entre paix et nationalité au Congo-Zaïre est corroborée par le problème engendré par ceux qui ont imaginé, en 1977, de se faire, dorénavant, appeler " Banyamulenge ". Cette dénomination provient, en fait, du nom du village Fuliiru qui, en 1924, reçut le premier groupe de migrants Tutsi avant leur dispersion sur les hauts plateaux du Sud-Kivu où les rejoignirent, de 1959 à 1962, des vagues successives des réfugiés Tutsi fuyant la persécution Hutu. C'est dire que, contrairement à ce que l'on a pu écrire ou lire ci et là, les " Banyamulenge " ne constituent pas une ethnie ou une tribu originaire du Congo-Zaïre. En Kinyarwanda, " Banyamulenge " signifie tout simplement " habitants de Mulenge ".

Mais en tout état de cause, il est aujourd'hui clairement établi que les dénommés " Banyamulenge " n'ont jamais été recensés parmi les tribus ou ethnies existantes sur le territoire du Congo lors de la période coloniale. Pour ce qui est en revanche de leur nationalité, il ressort des différents documents officiels que la population Tutsi qui s'est installée sur le sol Congo-zaïrois bénéficie en principe, depuis l'Ordonnance-loi du 26 mars 1971, de la nationalité zaïroise ou congolaise. Ce texte prévoyait, en effet, que : *Les personnes originaires du Rwanda-Urundi établies au Congo à la date du 30 juin 1960 sont réputées avoir acquis la nationalité congolaise à la date susdite "*. Mais compte tenu de son caractère général et arbitraire, c'est-à-dire que suite à l'absence de recensement des attributaires de cette Ordonnance-loi, la loi du 5 janvier 1972 (Loi n° 72-002 relative à la nationalité zaïroise) tenta de clarifier, sans vraiment y parvenir, le problème de la nationalité des " Banyamulenge ", en annulant le texte de 1971. L'article 15 de la nouvelle loi est rédigé en ces termes : *" Les personnes originaires du Rwanda-Urundi qui étaient dans la province du Kivu avant le 1er janvier 1950 et qui ont continué à résider depuis lors dans la république du Zaïre jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente loi ont acquis la nationalité zaïroise à la date du 30 juin 1960 "*.

En fin de compte, la loi du 29 juin 1981 (Loi n° 81-002 du 29 juin 1981) vint strictement circonscrire le droit à la nationalité zaïroise à ceux qui pouvaient prouver que leurs ancêtres vivaient au Congo-Zaïre avant 1885. Cette dernière loi et, plus précisément l'article 20 de l'Ordonnance du 15 mai 1982 portant certaines mesures d'exécution de la loi de 1981, annula celle de 1972, disposant en définitive que : *" Sont nuls et non avenus les certificats de nationalité zaïroise ou tout autre document d'identité délivrés en application de l'article 15 de la loi n° 72-002 du 5 janvier 1972 sur la nationalité zaïroise "*. Il s'avère, cependant, que la loi de 1981 n'a pas été rigoureusement appliquée, dans la mesure où les cartes d'identité délivrées aux " Banyamulenge " n'ont pas été annulées.

Face au vide juridique entraîné par cet état de choses, et tout en restant dans la perspective de la réconciliation nationale, l'UNIR MN part du postulat que les dénommés " Banyamulenge " sont des congo-zaïrois à part entière. En revanche, l'UNIR MN s'oppose énergiquement aux revendications récursives de cette couche de la population congo-zaïroise, dite " Banyamulenge ", à un traitement spécifique par rapport au reste de la population congo-zaïroise. A cet effet, l'UNIR MN tient à rappeler que le nouvel Etat à bâtir au Congo-Zaïre va répondre aux exigences d'un Etat de droit constitutionnel, c'est-à-dire un Etat qui respecte les principes de la liberté, du respect du droit et des droits de l'homme, ainsi que de l'Etat de droit, principes universels devenus, de nos jours, incontournables pour toute société qui se veut démocratique. Pour atteindre un tel résultat, l'UNIR MN préconise l'édification d'un système judiciaire cohérent et opérationnel qui permette à toute personne relevant de la juridiction de l'Etat du Congo-Zaïre de pouvoir jouir des garanties juridictionnelles effectives, en ayant, notamment, un accès plus aisé à la justice .

L'UNIR MN considère, dès lors, que reconnaître aux " Banyamulenge " le droit à un traitement juridique particulier équivaudrait à admettre implicitement l'existence, sur le territoire de la République, d'une minorité ethnique. Or, la physionomie ethnographique du Congo-Zaïre démontre sans interlocutions que notre pays comprend plusieurs tribus et/ou ethnies, toutes minoritaires les unes les autres. L'UNIR MN rejette, par conséquent, toute prétention des " Banyamulenge " et apparentés à un traitement différencié, dès lors qu'il est patent que ceux-ci ne se trouvent pas dans une situation de fait ou/et de droit manifestement différente du reste de la population congo-zaïroise. En effet, la nouvelle République du Congo-Zaïre est un Etat qui doit reposer sur le principe de l'égalité de tous ses citoyens

devant la loi. Tout récipiendaire de la nationalité congo-zaïroise doit logiquement pouvoir bénéficier du même traitement et des mêmes garanties juridiques en cas d'identité et/ou de similarité de situations. L'UNIR MN propose donc de résoudre cette question épineuse des " Banyamulenge " en recommandant aux autorités nationales de la République du Congo-Zaïre l'application effective du principe de non-discrimination, lequel est par ailleurs préconisé dans divers textes de protection des droits fondamentaux de la personne humaine, en tant que principe qui conditionne l'exercice des autres droits et libertés fondamentaux de l'Homme.

L'UNIR MN estime, somme toute, que tous les ressortissants du Congo-Zaïre doivent bénéficier des mêmes droits et devoirs ; ils doivent impérativement être soumis aux mêmes lois. Il faut, bien entendu, noter que certains traits distinctifs objectifs doivent, d'une manière ou d'une autre, être pris en compte par les autorités publiques, ce conformément aux applications concrètes du principe de non-discrimination. Pour ce faire, l'UNIR MN s'engage non seulement à s'inspirer mais surtout à appliquer les différents instruments internationaux et/ou régionaux de sauvegarde des droits et libertés de la personne humaine. De manière plus concrète, l'UNIR MN préconise de mettre en œuvre la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière, dans la mesure où le système européen de protection des droits de l'Homme s'inscrit dans le cadre objectif de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et que, par conséquent, la substance de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ne se limite pas à la seule sphère du Conseil de l'Europe. Qui plus est, le droit européen des droits de l'Homme n'a cessé de se perfectionner depuis plus d'un demi-siècle ; il a en tout cas démontré son efficience.

Quoiqu'il en soit, la conception actuelle des droits de l'Homme tend progressivement à dépasser la vision purement régionaliste. On constate, en effet, que les différents organes (Commission africaine, Cour américaine et Cour européenne des droits de l'Homme) interprètent le plus souvent les textes régionaux à leur disposition, à la lumière de la jurisprudence des uns et des autres. Ainsi donc, dans l'exercice du contrôle judiciaire du respect des droits de la personne humaine par les pouvoirs publics, et plus spécifiquement dans la résolution du problème de la nationalité des " Banyamulenge ", l'UNIR MN considère que l'approche retenue par la jurisprudence européenne relative au principe de non-discrimination est celle la mieux adaptée à la réalisation de l'objectif recherché.

En définitive, tous les filles et fils du nouveau Congo-Zaïre issu de la réconciliation nationale seront égaux devant les lois de la République en application de l'article 26 du Pacte international relatif aux droits civils politiques, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 1996, et en vigueur depuis le 23 mars 1976 : " Toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi. A cet égard, la loi doit interdire toute discrimination et garantir à toutes les personnes une protection égale et efficace contre toute discrimination, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ".

DEUXIEME PARTIE

Une ambition de paix et de sécurité pour notre espace régional commun

Que tous les peuples de notre espace régional soient animés de volonté réelle de paix : la guerre, l'inimitié doivent appartenir désormais au passé.

Tous les Etats, impliqués dans la crise des Grands-lacs, ont chacun à son tour et en son temps, profité de l'effondrement du Congo-Zaïre. La crainte de notre puissante renaissance fit reculer ensemble l'avidité et l'envie de certains de ces Etats qui voyaient et voient encore aujourd'hui dans le morcellement et le partage, aussi étendu que possible de notre pays, la meilleure protection contre un relèvement futur. Leur conscience inquiète et la crainte qu'ils ont de la force de notre peuple sont le ciment le plus durable qui, aujourd'hui encore, tient unis les membres de cette coalition. Le rôle néfaste que les détenteurs du pouvoir actuel au Rwanda, aiguillonnés par leur soif légitime de vengeance contre les hutus génocidaires, jouent dans l'arène politique congolais, est considéré par d'aucuns comme un acharnement contre l'existence même de la nation Congo-Zaïroise et déchaînera un jour, si l'on n'y prend pas garde, contre eux tous les esprits vengeurs d'une génération qui aura reconnu dans leur politique le projet de l'extinction de notre patrie. Le fait aussi que chacun de ces Etats se sent visé et menacé par notre renaissance n'arrange pas notre situation.

La psychose zaïrophobe générale que la propagande de guerre à la suite du génocide au Rwanda a développée artificiellement dans les autres pays de la région existera fatalement tant que le Congo-Zaïre n'aura pas, par la renaissance chez notre peuple de la conscience nationale, recouvré les traits caractéristiques d'un Etat qui joue sa partie sur l'échiquier africain et avec lequel il est possible de jouer. Si nous voulons réussir la renaissance de notre pays, nous devons nous en tenir d'une façon inébranlable au but de notre politique régionale : assurer au peuple du Congo-Zaïre le territoire qui lui revient et un Etat fort. Et cette action est la seule qui devant Dieu et notre postérité congo-zaïroise, justifie de faire la paix avec la ligue de nos ennemis. Seulement, on ne fait pas une politique de réconciliation et d'alliance objective en s'attardant sur les froissements passés. Cette politique d'alliance ne sera féconde que si nous profitons des leçons données par notre histoire récente. L'expérience que nous vivons depuis mai 1997 devrait alors nous avoir appris que les alliances nouées pour la poursuite de buts et objectifs négatifs souffrent de faiblesse congénitale. Les destinées de peuples de notre espace régional ne seront solidement soudées que lorsque nous aurons en vue un succès commun, sous la forme d'acquisitions, de réalisations communes dont profitera chacun de nos peuples.

Mais peut-on, en principe, contracter alliance objective et sincère avec la République Démocratique du Congo actuelle ? Un Etat qui cherche dans une alliance un moyen pour sécuriser et développer son pays, peut-elle s'allier à un Etat dont les dirigeants politiques ont, depuis des années, donné l'image de la plus lamentable incapacité, de la lâcheté politicienne et chez lequel la grande majorité de la nation aveuglée par des pseudo doctrines religieuses et pacifistes, trahit son propre peuple et son propre pays de la façon la plus pitoyable ? Est-ce qu'un Etat sérieux dans notre espace régional peut espérer actuellement établir des rapports viables et avantageux pour son avenir avec la République Démocratique du Congo, dans la conviction qu'il pourra un jour combattre en commun avec elle pour défendre des intérêts communs, lorsque le Congo Démocratique n'a visiblement ni le courage, ni l'envie de lever un doigt pour défendre sa propre vie, sa simple existence ? Est-ce qu'un Etat digne contractera une alliance, valable pour la bonne fortune avec un Congo dont les manifestations les plus caractéristiques sont une servilité rampante à l'égard de l'occupant et l'étouffement ignominieux des vertus patriotiques ; avec un Congo qui n'a plus, par la faute de la conduite de ses dirigeants politiques, rien de grand ; avec une classe politique qui ne peut se vanter de jouir de la moindre estime auprès de ses concitoyens, de sorte qu'il est impossible aux étrangers d'avoir une grande admiration pour eux.

Non ! Aucun Etat sérieux qui tient à sa réputation et qui cherche dans une véritable alliance quelque chose de plus que des subsides pour des politiciens et hommes d'affaires affamés de butin, ne s'alliera pas avec la République Démocratique du Congo d'aujourd'hui. Notre incapacité actuelle à défendre notre cause nationale, à défendre notre sacrée existence territoriale est la raison profonde de la solidarité existant entre nos occupants et colons noirs d'Afrique. Comme la République Démocratique du Congo ne se défend jamais que par quelques protestations enflammées de protagonistes de notre paysage politique actuel, comme le reste de la communauté internationale n'a pas de raison pour combattre pour notre défense, comme le Bon Dieu que nous prions sans cesse, a pour principe de ne pas affranchir les peuples sans courage, sans cause patriotique clairement définie et sans leader qui incarne la cause de la patrie, même les peuples qui n'ont aucun intérêt direct à notre complet anéantissement n'ont rien d'autre à faire que de prendre part à l'entreprise de spoliation de notre patrimoine existentiel visant au maintien d'un état de lent dépérissement de notre Nation. Il va donc de soi que personne ne voudra s'allier sincèrement et objectivement avec la République Démocratique du Congo actuelle. Il n'y a pas un Etat sincère dans notre région qui osera enchaîner son sort à celui d'un Congo dont les hommes politiques ne peuvent inspirer la moindre confiance.

Pour que notre nation renaisse, il est nécessaire que notre peuple remonte dans l'estime des autres peuples et cette réhabilitation dépend de l'existence, au Congo-Zaïre, d'une autorité gouvernementale légitime qui soit le forgeron de la conscience nationale, patriotique et citoyenne.

Quand notre peuple aura un gouvernement légitime qui verra là sa mission sacrée, il ne se passera pas cinq ans avant qu'une direction hardie donnée à la politique de reconstruction de notre pays ne trouve à s'appuyer sur la volonté aussi hardie d'un peuple courageux, travailleur et altéré de liberté. Notre jeune mouvement politique a là une mission à remplir. Il doit enseigner à notre peuple à ne pas arrêter son regard sur les petites choses et à ne considérer que les plus importantes, à ne pas disperser ses efforts sur des objets secondaires, et à ne pas oublier que ce pour quoi nous avons aujourd'hui à lutter, c'est l'existence même de notre peuple, c'est la renaissance de notre patrie, c'est la reconstruction de notre pays. Il se peut que nous ayons à nous imposer de durs sacrifices. Mais ce n'est pas une raison pour refuser d'écouter la raison et pour nous disputer avec le monde entier. D'ailleurs notre peuple n'a pas moralement le droit d'accuser l'attitude qu'observe le reste de l'Afrique et du monde à son égard, tant qu'il n'aura pas demandé à ses dirigeants politiques de faire un examen de conscience sur leur attitude dans la crise qui saigne notre pays. Ce n'est pas faire preuve d'une conviction respectable que de lancer de loin des injures et des protestations contre le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi, l'Angola, le Zimbabwe, etc., et de ne pas demander des explications aux congolais qui, en se mettant à la solde de nos occupants et colons, nous ont arraché nos armes, brisé moralement et physiquement nos forces et ont vendu pour rien la patrie réduite à l'impuissance. Mon point de vue est simple, l'ennemi ne fait que ce qui était à prévoir. Son attitude et ses actes devraient nous servir de leçon. Si l'on n'est pas capable de s'élever à la hauteur de ce point de vue, on doit se rendre compte qu'il n'y a plus qu'à désespérer, du moment qu'il faut renoncer à pratiquer à l'avenir toute politique de paix dans notre espace régional. Car, si nous ne voulons pas faire la paix avec le Rwanda, parce qu'il occupe tout notre espace oriental, ni avec l'Ouganda qui occupe le nord ouest-est de notre pays, ni avec l'Angola qui dit-on sécurise le régime de Kinshasa, il ne nous restera plus d'autre allié possible dans notre espace régional que le fraternel Congo Brazzaville. Il est douteux que cette façon d'agir soit très favorable aux intérêts de notre peuple. Et je sais que ni le Congo-Zaïre, ni le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda comme tous les Etats de notre espace régional ne perdraient rien, au contraire, à s'ouvrir sur une société plus large. Mais nous sommes encore loin de compte et notre région est toujours déchirée. Afin de rétablir et de préserver la paix et la sécurité dans notre espace régional, de préserver les libertés de l'individu, de bâtir de nouvelles relations diplomatiques sur le respect de l'égalité souveraine de nos Etats, nous devons engager nos pays dans un engrenage de solidarités et de coopérations qui rende impossible le retour aux vieux démons.

Aussi si la nation Congo-Zaïroise veut mettre fin à un état de choses qui menace de la faire disparaître du sol de notre espace régional, elle ne doit pas retomber dans l'erreur des politiques commise avant l'agression de notre pays en octobre 1996 et se faire l'ennemi de tous les pays voisins ; elle doit conclure une paix victorieuse avec l'ensemble des Etats de notre espace régional. Et si cette paix de braves avec nos ennemis a pour condition des sacrifices faits sur d'autres points, les futures générations de notre peuple nous les pardonneront. Elles sauront d'autant mieux apprécier notre affreuse détresse, nos profonds soucis et la pénible décision prise alors, que le résultat de nos efforts sera plus éclatant.

Nous devons aujourd'hui nous laisser guider par cette idée maîtresse que notre Etat ne peut récupérer totalement nos terres occupées que lorsque nous aurons d'abord reconquis notre indépendance politique et la puissance de Kinshasa notre mère-patrie. Rendre possibles et assurer cette indépendance et cette puissance par une sage politique d'alliances, telle est la première tâche que doit remplir, en ce qui concerne la politique régionale, un gouvernement énergique.

Quand on examine les possibilités d'alliances que l'époque actuelle offre pour garantir l'instauration d'un Etat fort, indépendant et sécurisé au Congo-Zaïre, on est vite convaincu que tout ce que nous pouvons faire pratiquement, en fait d'alliance, est de nous rapprocher de tous les Etats de l'Afrique Centrale et Orientale par la mise en place d'une organisation sous-régionale en matière de sécurité et de défense commune. La réalisation de cette grande ambition dépend du rétablissement et du maintien de la paix dans la région des Grands-lacs.

1. Le rétablissement et le maintient de la paix dans la région des Grands lacs, la restauration de l'intégrité territoriale et le rétablissement de la République au Congo-ZaÏre

La Communauté international a été très réceptive à cette question. De nombreuses résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU, plusieurs accords de paix ont été signé : Accord de Lusaka, Accord de Pretoria, Accord de Luanda, Accord de Sun City….Mais en dépit des efforts fournis par la Communauté internationale, la situation qui prévaut actuellement au Congo-Zaïre incline à des graves inquiétudes.

La transformation du territoire du Congo-Zaïre en une zone de non droit, en un lieu d'expérimentation des forces armées étrangères, en un théâtre de répression sanglante à l'encontre de la population civile, en un lieu de trafics illicites de tout genre, introduisait des données nouvelles : un risque sérieux d'une nouvelle escalade régionale sur fond de catastrophe humanitaire, un risque sérieux de la disparition du Congo-Zaïre en sa qualité d'entité étatique. Vu ces risques, l'UNIR MN a estimé que la crise congolaise ne pouvait plus être considérée comme une crise classique que l'affaire du Congo-Zaïre appartient à une catégorie bien particulière de conflits : celle dont le règlement est normalement concevable soit à l'issue d'une ordalie agonistique consacrant de manière décisive la victoire des agresseurs du Congo-Zaïre sur le plan militaire suivie donc de la disparition programmée de notre pays sur la scène régionale, soit sous l'effet d'une intervention coercitive extérieure de l'ONU, d'une organisation régionale mandatée par celle-ci ou, encore, d'une coalition ad hoc des Etats agissant avec le blanc seing de l'organisation mondiale rétablissant la paix, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Congo-Zaïre. En conséquence, l'UNIR MN a soumis depuis mars 2002 à la Communauté internationale un " plan d'action " dans un document intitulé " Agenda 2002 pour le rétablissement et maintien de la paix dans la région des Grands-lacs, la restauration de l'intégrité territoriale et le rétablissement de la République au Congo-Zaïre " . Aujourd'hui, ce plan d'action n'est plus que jamais d'actualité.

En effet, au vu du rapport de l'ONU sur les mécanismes du pillage des richesses du Congo, la situation actuelle au Congo-Zaïre et la crise qui saigne notre pays est réfractaire aux procédures diplomatiques de règlement non coercitif et doit susciter une nouvelle réflexion sur les points nodaux de la légalité juridique et de la légitimité politique d'une intervention coercitive internationale. Les critiques d'une telle intervention soutiendront généralement que le recours à la force, même international et légalement autorisé, serait prématuré et ne résoudrait rien, alors que l'option diplomatique demeure encore ouverte, que les troupes étrangères se " retirent " du Congo-Zaïre. Au-delà de sa charge passionnelle, l'argument mérite attention en ce qu'il affirme qu'un compromis politique reste envisageable. Poser le problème en ces termes linéaires est sans doute acceptable dans le cadre d'une polémique où il ne saurait y avoir de " vérités ", mais des positions subjectives également défendables. En fait, de notre point de vue sur la situation, la vraie question n'est pas de savoir si l'option diplomatique doit être abandonnée maintenant. Elle est de comprendre plutôt pourquoi toutes les tentatives de règlement pacifique, entreprises depuis 1998 et reprises de manière intensive à partir de 2001 après le triste assassinat au palais de marbre à Kinshasa, ne furent qu'une tâche de Sisyphe. L'expérience montre que depuis 1998 dans la crise congolaise, les signatures n'engagent guère les belligérants et que souvent un accord chasse l'autre. En attendant, le bilan de plus de deux millions de victimes directes et indirectes de la guerre continue de s'alourdir au Congo-Zaïre, ce qui rend encore plus criant le décalage entre diplomatie non coercitive et réalité du terrain.

Par ailleurs, malgré l'accord intervenu le 30 juillet 2002 à Pretoria entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda, nous restons fondamentalement sceptique quant à son application concrète. Alors qu'il est censé mettre fin à six ans de guerre et d'occupation et, malgré le " retrait " de quelques troupes étrangères sur notre sol, cet accord soulève autant de questions sur la volonté réelle de ses auteurs quant à son application effective : accusations mutuelles d'armer ses partisans respectifs, guerre qui fait rage dans l'Ituri, guerre à Uvira entre les Maï Maï et les troupes du Rassemblement congolais pour la démocratie, Banyamulenge pourchassés par l'Armée patriote rwandaise, retournement d'alliance entre le gouvernement de Kinshasa et les miliciens Hutus opérant aux côtés de l'armée congolaise, le tout sur fond d'insécurité généralisée et d'une situation humanitaire catastrophique pour la population congolaise.

Même si en toute hypothèse, cet accord, pourtant espéré, réussissait, nous restons persuadés que parler de paix au Congo dans son paysage politique actuel, reste un leurre. Et j'insiste avec conviction patriotique : nous nous trompons continuellement de chemin. En définitive, ces errances finissent toujours par nous faire entendre le bruit des armes et l'horizon n'est jamais porteur de paix et de justice. Prudence donc lorsqu'on parle de paix au Congo et dans la Région des Grands-lacs dans la configuration actuelle.

Pour rendre efficace l'opération du rétablissement et du maintien de la paix au Congo-Zaïre, l'UNIR MN propose, par ailleurs, l'abandon de la formule " mission d'observation " confiée à la MONUC et préconise la mise en place d'une véritable diplomatie coercitive pour résoudre cette crise. L'intervention coercitive mandatée par l'ONU serait-elle pour autant, politiquement ou moralement justifiée ? La réponse à cette question constitue une pure affaire d'opinion. Il paraît plutôt plus judicieux de s'interroger sur les effets bénéfiques de cette intervention. La guerre d'agression, qui sème la désolation au Congo-Zaïre depuis fin octobre 1996, a déjà décimé plus de deux (2) millions de nos compatriotes et mis en sursis de mort plus de huit (8) millions d'autres. Aujourd'hui, après six années de turbulences, cette crise s'enlise de manière sournoise, la situation de la population congo-zaïroise ne fait que se détériorer, les conditions d'existence sont très pénibles, et aucun signe véritablement tangible ne permet d'espérer le rétablissement rapide et le maintien de la paix dans notre espace régional, encore moins de voir s'amorcer le processus de reconstruction du Congo-Zaïre et des régions dévastées. Toutes les tentatives de règlement sans coercition, entreprises dès 1996 et reprises de manière intensive à partir de 1998 avec les différentes résolutions de l'ONU et des divers accords relatifs au règlement du conflit qui saigne notre pays, ayant échoué, les formes actuelles des actions proposées par la communauté internationale pour résoudre cette crise doivent céder la place à une nouvelle diplomatie active et coercitive, impliquant de manière décisive l'ONU, les Etats-Unis d'Amérique, l'Union européenne et ses Etats membres et la

Présidence de l'Union africaine. Il faut passer d'une politique d'usure à une politique décisive. L'UNIR MN propose aux Etats-Unis d'Amérique, à l'Union européenne et ses Etats membres, avec le concours de la Chine, de la Russie et de la Présidence de l'Union africaine, de solliciter l'autorisation préalable du Conseil de sécurité en vue de procéder à l'intervention d'une force de coercition, par le biais soit des forces de l'UEO, soit de l'OTAN ou soit à doter au mandat de la MONUC une dimension coercitive. Une telle intervention, conforme aux dispositions de la Charte et de l'Agenda pour la paix de l'ONU, faciliterait l'application effective de divers accords et résolutions et rétablirait la paix et la sécurité dans la Région. L'objectif poursuivi par l'UNIR MN est de mettre sur pied, avec le concours de nos partenaires historiques, une opération internationale de reconstruction de la paix et de transition vers une solution définitive de la crise, dans des conditions qui n'excluent pas le recours à la coercition, mais s'inscrivent dans un contexte fondamentalement pacifique. Cette nouvelle diplomatie active devra comporter deux phases :

- une première phase consacrée à la négociation entre une nouvelle autorité politique congo-zaïroise dotée d'une légitimité juridique exceptionnelle et les Etats en belligérance avec le Congo-Zaïre ;
- une seconde phase, cette fois-ci coercitive, en cas d'échec de la première.

1.1. La négociation entre une autorité politique congo-zaïroise légitime et les Etats en belligérance avec le Congo-Zaïre

Des nouvelles et sincères négociations directes entre une nouvelle autorité politique congo-zaïroise réunissant l'ensemble des forces vives du pays et dotée d'une légitimité exceptionnelle conférée par l'élection du chef de l'Etat en conférence nationale souveraine et les autorités des Etats en belligérance avec notre pays doivent déboucher sur des véritables engagements pour la paix.

L'UNIR MN invite l'Union européenne à intervenir de manière vigoureuse dans le processus de rétablissement et de maintien de la Paix dans la Région, d'user de toute son influence pour obtenir la conclusion d'un accord définitif de paix négocié qui soit équitable pour toutes les Parties, et qui impose le respect de l'intégrité territoriale ainsi que de la souveraineté nationale du Congo-Zaïre.

Pour y parvenir, l'UNIR MN propose au Conseil de sécurité de nommer, en concertation avec l'Union européenne, un " Haut Médiateur des Nations Unies " confié à une personnalité d'envergure internationale, dont le rôle devra consister à concilier les prétentions opposées et à apaiser les ressentiments qui pourraient se produire entre les Etats en conflits afin d'obtenir une application effective des divers accords de paix. Le Haut Médiateur aura pour mission de rétablir un contact véritable et sincère entre les Etats en belligérance. Il s'agit en l'espèce de rapprocher les belligérants, d'instaurer un dialogue et conduire des négociations entre les Etats belligérants. Grâce à l'action du Haut Médiateur des Nations Unies, de véritables négociations pourront reprendre entre les Etats antagonistes et déboucher sur un règlement pacifique de la crise.

Au-delà d'une reprise de contact, l'UNIR MN invite le Haut Médiateur à proposer aux Etats impliqués dans la crise de la Région des Grands-lacs le projet de Pacte de Stabilité Régionale de l'UNIR MN, et de convoquer à cette fin, une Conférence intergouvernementale sous les auspices de l'Union européenne et du Conseil de sécurité de l'ONU, en coopération avec la Présidence de l'Union africaine.

1.2. Le recours à la diplomatie coercitive

En cas d'échec de négociation entre les différents protagonistes, la coercition s'impose comme étant le relais nécessaire. Il s'agit, ici d'une intervention coercitive suivie d'une entreprise internationale de reconstruction et de maintien de la paix dans la Région. Cette diplomatie coercitive devra comporter deux différentes, mais non moins complémentaires :

- les sanctions économiques et/ou diplomatiques (A) ;

- l'intervention coercitive armée (B).

A. La coercition économique et diplomatique

Pour contraindre les Etats récalcitrants de respecter les engagements souscrits dans les divers accords de paix, l'UNIR MN invite l'Union européenne et ses Etats membres à adopter des sanctions économiques ou/et diplomatiques. L'UNIR MN note avec satisfaction l'adoption, par le Conseil de l'Union européenne le 11 mars 2002, de la position commune " concernant le soutien de l'Union européenne à la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka et processus de paix en République démocratique du Congo ", et propose à l'Union européenne d'adopter une position commune condamnant les Etats qui n'observeront pas scrupuleusement les dispositions de l'Accord susvisé. Cette position commune doit être complétée par des actions communes en forme de sanctions économiques consistant à interrompre ou à réduire, en tout ou partie, les relations économiques avec les Etats récalcitrants : notamment l'exclusion de ces Etats du bénéfice des dispositions économiques et financières de la Convention de Cotonou qui lie l'Union européenne aux Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Au-delà de l'action personnelle, l'Union européenne pourrait également prendre des sanctions économiques et diplomatiques à l'encontre des Etats qui ne respecteront pas les dispositions de l'Accord de Lusaka en vue de la mise en œuvre d'une Résolution du Conseil de sécurité, adoptée sur la base de l'article 41 de la Charte des Nations Unies. Si, toutefois, toutes ces mesures se révèlent inadéquates, le recours à la coercition armée ne devra pas être exclu.

B. L'intervention coercitive armée

L'UNIR MN est profondément convaincue que, en cas d'insuffisance des mesures économiques et diplomatiques ci-dessus visées, seule la force armée, c'est-à-dire seul un engagement militaire véritable, régulièrement autorisé par le Conseil de sécurité des Nations Unies, pourrait contraindre les armées étrangères opérant d'une manière ou d'une autre sur le territoire du Congo-Zaïre de s'y retirer effectivement et d'observer scrupuleusement les exigences des résolutions de l'ONU et celles des accords sur le rétablissement et le maintien de la paix dans notre espace régional, la restauration de l'intégrité territoriale et le rétablissement de la République au Congo-Zaïre.

Mais compte tenu du fait que l'Organisation des Nations Unies ne dispose pas de moyens matériels et humains propres et concrets, l'UNIR MN invite les Etats Unis d'Amérique, l'Union européenne et ses Etats membres, avec l'appui de la Chine, de la Russie et la Présidence de l'Union africaine, à solliciter du Conseil de sécurité le vote d'une résolution habilitant, sur la base du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies (article 53 § 1), des organisations régionales de défense à exécuter de façon appropriée les mesures coercitives par lui adoptées en vertu du chapitre VII de la même charte (article 42).

Dans l'esprit de l'UNIR MN, l'intervention de UEO ou de l'OTAN serait prima facie décisive. Le potentiel de ces deux organisations pourrait contribuer à alléger la tâche du Conseil de sécurité par le biais d'une délégation de pouvoir en leur faveur. Le recours à ces derniers se justifie, essentiellement, par l'incapacité avérée de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) devenue l'Union africaine à résoudre, du moins pour l'instant, les conflits intra et/ou interétatiques qui accablent le continent africain. Tels ont été les arguments que avons avancés dans notre correspondance avec le Secrétaire général de l'OTAN.
Par ailleurs, les opérations classiques de maintien de la paix et de la sécurité internationales, menées par les " Casques bleus " des Nations Unies, n'ont cessé de démontrer leur inefficacité. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter à la situation au Liban sud, à Chypre ou encore actuellement en République démocratique du Congo avec la MONUC. Dès lors, l'UNIR MN considère que la MONUC, dont le mandat est clairement circonscrit à l'observation, la démilitarisation et la surveillance du retrait des forces étrangères, présentes d'une manière ou d'une autre sur le territoire de la République, ne peut raisonnablement accompagner notre Congo-Zaïre à recouvrer sa souveraineté pleine et entière.

L'UNIR MN souhaite que les forces d'interposition de l'UEO, de l'OTAN ou de la MONUC nouvelle formule qui seront déployées au Congo-Zaïre y stationnent jusqu'à ce que l'Etat soit en mesure de prendre le relais afin d'assurer à ses citoyens et autres sujets sous sa juridiction la paix et la sécurité requises, conditions essentielles et incontournables pour la restauration effective de l'intégrité territoriale de la République.

2. La mise en place d'un pacte de stabilité régionale et d'une organisation de sécurité et de défense mutuelle dans la région des grands lacs, de l'Afrique Centrale, Occidentale Sud et Orientale

La sécurité du Congo-Zaïre est indissociable de celle de tous les autres Etats de notre espace régional. La réconciliation interafricaine doit être accompagnée d'une perspective politique. La Paix et la sécurité régionales ne sauraient être sauvegardées sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui les menacent. Entre des peuples qui sont géographiquement groupés, comme les peuples de la Région des Grands-lacs, de l'Afrique Centrale, Occidentale sud et Orientale, il doit exister une sorte de lien confédéral protecteur. Le génocide au Rwanda en 1994 et la guerre qui déchire le Congo-Zaïre, dont la première phase remonte à l'automne 1996, la guerre au Congo-Brazzaville, la rébellion en Angola, les petites mutineries sporadiques des armées en République centrafricaine ont montré qu'aucun de nos pays ne peut prétendre, seul, à une défense sérieuse de son indépendance, à une sécurité efficace de son territoire. Aucun de nos pays ne peut résoudre, seul, les problèmes que lui pose sa stabilité ; il importe alors de réaliser les premières assises concrètes d'une Organisation régionale, indispensable à la préservation de la Paix. C'est pourquoi notre jeune mouvement préconise de créer entre tous les Etats de la Région un partenariat constructif, afin de promouvoir davantage la sécurité et la stabilité dans une Région des Grands-lacs, de l'Afrique Centrale, Occidentale sud et Orientale libre et débarrassée de toute division, en tenant compte des aspects politiques, économiques, sociaux et écologiques, comme de l'indispensable dimension de Sécurité et de Défense.

L'institution et la sauvegarde, sur l'ensemble de la Région, des sociétés démocratiques libres de toute forme de coercition ou d'intimidation sont pour nous une préoccupation directe et bien réelle, comme elles le sont pour tous les autres Etats de la Région. Le meilleur moyen de préserver notre sécurité commune serait de conclure un Pacte de stabilité sur la sécurité et la défense, de développer un réseau de relations et d'institutions liées, formant une architecture globale.

2.1. La convocation d'une Conférence intergouvernementale sur la sécurité, la paix et la coopération régionale

Notre espace régional est condamné à l'insécurité et ne connaîtra jamais la paix et la stabilité si on ne résout pas l'épineux conflit qui déchire les tutsi et les hutus au Rwanda et au Burundi, le conflit au Soudan, si on ne pose pas les bases d'une véritable réconciliation nationale au Congo-Zaïre, si en Angola on ne met pas fin à la rébellion au Cabinda, si on ne consolide pas la réconciliation nationale au Congo Brazzaville. Aussi l'UNIR MN sollicite le concours de l'ONU et de l'Union européenne et de ses Etats membres, avec le concours déterminant des Etats Unis d'Amérique pour la promotion de la stabilité et de la paix dans la Région des Grands lacs, de l'Afrique Centrale, Occidentale sud et Orientale. C'est pourquoi elle demande à l'Union européenne de faciliter la convocation d'une Conférence intergouvernementale, réunissant les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Région sur la sécurité, la défense, la paix et la coopération dans cet espace régional de l'Afrique, avec lequel certains de ses Etats membres ont une proximité historique.

L'UNIR MN estime que les chefs d'Etat et de gouvernements de la Région auront là l'occasion pour examiner les moyens de développer l'identité régionale dans le domaine de la sécurité et de la défense. Les mandats assignés à la Conférence intergouvernementale sont l'adoption du Pacte de Stabilité Régionale et la mise en place d'une Organisation de Sécurité et de Défense Mutuelle. Ce Pacte de stabilité est appelé à régler le problème de la sécurité et de la défense, des minorités et à renforcer l'inviolabilité des frontières.

2.2. Le Pacte de stabilité régionale sur la Sécurité et la Défense

L'UNIR MN estime que, à défaut d'un Pacte de Stabilité librement conclu, notre espace régional est condamné à l'insécurité. C'est pourquoi elle préconise l'instauration d'une coopération en matière de Sécurité et de Défense régionale. Il s'agit de mettre en place des mécanismes de contrôle et de surveillance de nos frontières communes afin d'éviter et de prévenir toute menace contre la paix dans la Région, de coordonner nos actions contre le terrorisme régional et le crime organisé, de mettre en place les mesures propres au maintien, au rétablissement de la paix et de la sécurité dans la Région.

Dans cet esprit, les Etats parties au Pacte doivent affirmer leur obligation et leur engagement à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat, de tenter de modifier des frontières existantes par la menace ou l'emploi de la force, et d'agir de toute manière contraire aux buts ou aux principes du Pacte.

Le Pacte de stabilité sur la Sécurité et la Défense doit reposer sur le principe de la solidarité militaire entre les parties contractantes, et contenir une clause de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat, interdisant, par la même occasion, toutes formes de soutien par un Etat contractant à des groupes rebelles et/ou sécessionnistes. En substance, il s'agit de mettre en place un mécanisme de légitime défense collective, une sorte d'actio popularis contre tout Etat qui oserait violer les engagements souscrits, en recourant par exemple à des actes d'agression ou à des tentatives de déstabilisation de la sécurité intérieure d'un autre Etat partie. Ce Pacte doit, par ailleurs, prévoir la possibilité pour le Conseil de sécurité des Nations unies de constater l'existence d'un acte d'agression, d'une menace contre la paix ou d'une rupture de la paix et, pour les Nations Unies d'intervenir, en vertu des chapitres VII et VIII de la Charte, aux fins de maintenir la paix et la sécurité dans la Région, si les Parties au Pacte estiment que l'exécution des mesures décidées sera plus efficiente dans le cadre des opérations menées sous les auspices de l'ONU plutôt que dans le cadre du Pacte.

Toutefois, il convient de rappeler que la Stabilité doit se conjuguer dans la durabilité et l'effectivité. C'est pour cette raison que l'UNIR MN propose que tout Etat partie au Pacte lance sur son territoire un dialogue national, prélude à l'établissement d'un Etat démocratique, régi par la primauté du droit, le respect des droits inviolables de la personne humaine et de la règle fondamentale universellement admise, c'est-à-dire le principe selon lequel " un homme = une voix " (one person, one vote). Pour ce qui concerne le Rwanda et le Burundi nous ne pensons pas que la solution d' " un homme = une voix " soit la meilleure dans le contexte politique et le climat social actuels dans ces deux Etats. Il existe, en effet, dans ces pays un déséquilibre démographique entre les populations tutsies et hutues qui ne permette pas une application effective de ce principe du droit électoral. Il serait irresponsable de soutenir l'application stricto sensu de ce principe au Rwanda et au Burundi en l'absence d'une véritable réconciliation nationale. Il faut réfléchir à la mise en place d'un système de démocratie électorale permettant de corriger le déséquilibre démographique, et capable d'asseoir définitivement une coexistence nationale pacifique entre les populations tutsies et hutues. Mais en définitive et pour ce qui concerne les Etats où existent des minorités ethniques, que celles-ci soient prises en compte et effectivement protégées, par l'insertion d'une " Clause Minorité " dans la Loi fondamentale de l'Etat, ce conformément aux divers textes internationaux existants (on pense ici, tout particulièrement, à l'article 27 du Pacte des Nations Unies sur les droits civils et politiques de 1966 ainsi qu'à la Résolution 47/135 de l'Assemblée générale de l'ONU du 18 décembre 1992).

2.3. La mise en place de l'Organisation de Sécurité et de Défense Mutuelle (OSDM)

Nous ne pouvons nous contenter de l'immobilisme quand autour de nous le monde est mouvement. Nos peuples doivent apprendre à vivre ensemble sous des règles et des institutions communes librement consenties s'ils veulent atteindre les dimensions nécessaires à leur progrès et garder la maîtrise de leur destin. Les nations souveraines du passé ne sont plus le cadre où peuvent se résoudre les problèmes qui déchirent actuellement notre espace régional.

La contribution qu'une organisation confédérale de sécurité et de défense peut apporter à la civilisation régionale est indispensable au maintien des relations pacifiques dans notre espace géographique commun. L'heure n'a jamais été plus propice ni plus pressante pour l'inauguration d'une œuvre constructive dans notre Région. C'est pourquoi notre jeune mouvement préconise la création d'une Organisation régionale avec l'ambition de reconstituer la Grande famille des Grands-lacs, de l'Afrique Centrale, Occidentale sud et Orientale et de lui fournir une structure qui lui permette de vivre et de croître en paix, en sécurité et en liberté : " c'est une grande ambition, un objectif qui peut paraître à certains irréalisable, en tout cas de très longue haleine ; il exigera un persévérant effort. Il ne sera peut-être pas plus aisé d'harmoniser des intérêts politiques qui ont été fabriqués par plus d'une décennie de combats militaire, d'influences diplomatiques, d'inimitiés, parfois de haines entre nos peuples ; et pourtant, il faudra bien le faire " .

Nous sommes convaincus que la stabilisation de notre espace géographique commun ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble, mais par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. C'est la raison pour laquelle la création d'une Organisation de Sécurité et de Défense Mutuelle (**OSDM**) réunissant les Etats de la Région des Grands-lacs, de l'Afrique Centrale, Occidentale sud et Orientale constitue non seulement une réponse aux conflits qui continuent de ruiner nos pays, mais surtout une véritable et première tentative d'Organisation de sécurité et de défense collective régionale.

L'**OSDM** sera sur la base du chapitre VIII et, plus particulièrement, de l'article 52 § 1 de la Charte des Nations Unies. Les actions prévues dans le cadre de l'**OSDM** seront fondées sur le droit naturel de légitime défense collective, prévu à l'article 51 de la Charte de Nations Unies. La solidarité qui sera nouée en matière de sécurité et de défense manifestera que toute guerre entre les Etats de la Région devient

non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'UNIR MN a recherché dans la stratégie de gestion commune de la sécurité et de la défense régionale une simple solution aux risques d'explosions.

L'**OSDM** sera dotée des mécanismes permanents de prévention des conflits et de rétablissement rapide de la paix dans la région. Il s'agira donc de mettre en place les moyens en structure et en hommes pour permettre à la nouvelle Organisation de disposer d'une capacité active et réactive dans le domaine de la diplomatie préventive et coercitive, du rétablissement et du maintien de la paix conformément au Pacte de stabilité régionale ainsi qu'aux dispositions de la Charte de Nations Unies.

Pour rendre efficace et opérationnelle la nouvelle organisation, l'UNIR MN estime judicieux de définir les conditions d'une coopération et d'une collaboration accrue entre l'**OSDM**, l'**UEO** et l'**OTAN** dans le domaine du rétablissement et du maintient de la paix et de la sécurité internationale.

En définitive, l'organigramme institutionnel proposé par l'UNIR MN est le suivant :

1) Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement (organe d'impulsion)

2) Conseil des ministres des affaires étrangères et de la Défense

3) Conseil des ministres des Affaires intérieures et de la sécurité

4) Assemblée interparlementaire sur les affaires étrangères, la défense et la sécurité

5) Comité d'état major des armées

6) Un Secrétariat permanent. Au début, les services du Secrétariat pourraient être confiés au gouvernement chargé, par roulement, de la présidence de l'Organisation.

Congo-Zaïre Notre Cause est un appel à la conscientisation. Il exprime notre préoccupation de voir tous les filles et fils de notre pays sortir de l'attentisme. Pour me décider à le publier, il n'a pas fallu moins que le désir où je suis de contribuer, pour notre faible part, à exhorter nos compatriotes à prendre conscience de la situation réelle de notre pays, à prendre l'engagement décisif pour sortir notre pays du calvaire d'une misère effroyable. C'est donc un document d'un militantisme patriotique qui peut paraître dur. J'ai cherché simplement à toucher le patriotisme de tous ceux qui ont encore un grand espoir en l'avenir de notre Congo-Zaïre, et aussi à mettre en garde nos compatriotes contre deux fléaux qui nous ont causés du tort : l'obscurantisme politique et l'inculture patriotique et citoyenne. Il porte également notre souci de voir pour bientôt tous les acteurs politiques du Congo-Zaïre réconciliés, rassemblés, sans distinction de tendances politiques sociales et culturelles dont chacun de nous a le droit de se réclamer, autour d'un projet républicain pour reconstruire notre pays sur la base de l'intégrité territoriale, de la souveraineté, de l'Etat de droit et de la démocratie. Telle est notre mission sacrée.

Notre deuxième souci est de voir s'instaurer une véritable paix dans notre espace régional à travers une Organisation régionale bien structurée. Unir et rassembler comme ont su le faire les Etats-Unis d'Amérique, comme commence à savoir le faire l'Europe, comme on aperçoit naître des unions dans le Sud-est asiatique, en Afrique, ce n'est qu'un début. La synthèse entre cette tendance au regroupement pour éviter les dissentiments inutiles et, d'autre part, le besoin de chaque individu, de chaque groupe d'individus d'affirmer son identité. Voilà, la tâche qui nous attend pour la réconciliation et la paix dans notre Région.



Frédéric Boyenga Bofala, UNIR MN, *Congo-Zaïre – Notre Cause : Le message et les ambitions d'une juste cause*, Publisud, Clamecy, 2003.